

Rapport d'activités 2014



Date de création : 24 décembre 1998
Nombre d'années d'existence : 16 ans
Siège social : 2, rue du Salève - 74240 GAILLARD
Adresse postale : 34, place des afforêts – 74800 LA ROCHE SUR FORON
Mail : a.vandeneshof@espace-femmes.org
Blog : espace-femmes.over-blog.com
Réseau d'appartenance : Fédération Nationale Solidarité Femmes

Présidence : Marie-Noëlle BASTARD
Direction : Anne VAN DEN ESHOF
Banque : Crédit Coopératif – Agence d'Annecy
Comptabilité : ABG et associés - Annecy
Commissaire aux comptes : In extenso - Cluses

Numéro de récépissé en préfecture : 0743003593
Siret : 438 873 804 00043
Code APE : 8790B

Agréments :
Agrément des associations – Rectorat de Grenoble – 24.06.2009
Reconnue d'intérêt général – Direction des impôts – 17.12.2010
Enregistrée organisme de formation professionnelle – Préfet de Région Rhône-Alpes – 23.01.2007
Habilitation association aide aux victimes – Cour d'Appel de Chambéry - 2007

Adhérent-e-s :
26 adhérent-e-s personnes physiques

Bénévoles : 5
Salariées : 8 pour 7.4 équivalents temps plein

Chiffres clés 2014:
2241 appels au standard, 5 permanences d'accueil, 465 femmes reçues, 1446 entretiens réalisés, 243 femmes accompagnées sur la durée, , 24 femmes et 28 enfants hébergés, 1190 jeunes sensibilisés aux discriminations sexistes, 98 professionnel-le-s formés à la question des violences conjugales et/ou de l'égalité...

Objet :
Protéger et soutenir les femmes victimes de violences et leurs enfants
Prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques...
Dénoncer les situations de non-respect du droit et de la dignité des femmes
Susciter l'information, l'action et la réflexion pour la promotion de la place des femmes dans la société
Agir pour l'application des lois existantes et travailler à l'évolution des mentalités

Objectifs :
1.Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences
Permanences socio-juridiques gratuites à Annecy, Cluses, Gaillard et Thonon
Permanence téléphonique, relais du numéro national 3919
Permanences téléphoniques d'urgence
Des actions collectives, lieux d'échanges, d'informations et d'entraide ouvertes à toutes
Des places d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants

2.Promotion de relations égalitaires filles/garçons et prévention des comportements sexistes
Répertoire d'activités pour les 5-10 ans intitulé « Les p'tits égaux »
Interventions auprès des jeunes de 12 à 25 ans

3.Espace ressources
Formation des professionnels (police, gendarmerie, personnels de santé, assistants sociaux...) à la question des violences conjugales
Participation et soutien technique dans les comités de pilotage réfléchissant au traitement des auteurs de violence conjugale

Rayonnement territorial : Haute-Savoie / Coopération régionale et nationale au sein du réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes / Diffusion nationale et internationale du répertoire d'activités « les p'tits égaux »

ORGANIGRAMME

Conseil d'administration
Présidente : Marie Noëlle BASTARD
Trésorière : Sylvie ESPENEL
Secrétaire : Sophie SALAGER
Autres membres : Monique DELDORTE
Claire PERRIN

Projet associatif

*Renforcer la visibilité dans la sphère
publique des violences faites aux femmes au
sein du couple*

*Développer l'engagement solidaire des
femmes pour se dégager des violences*

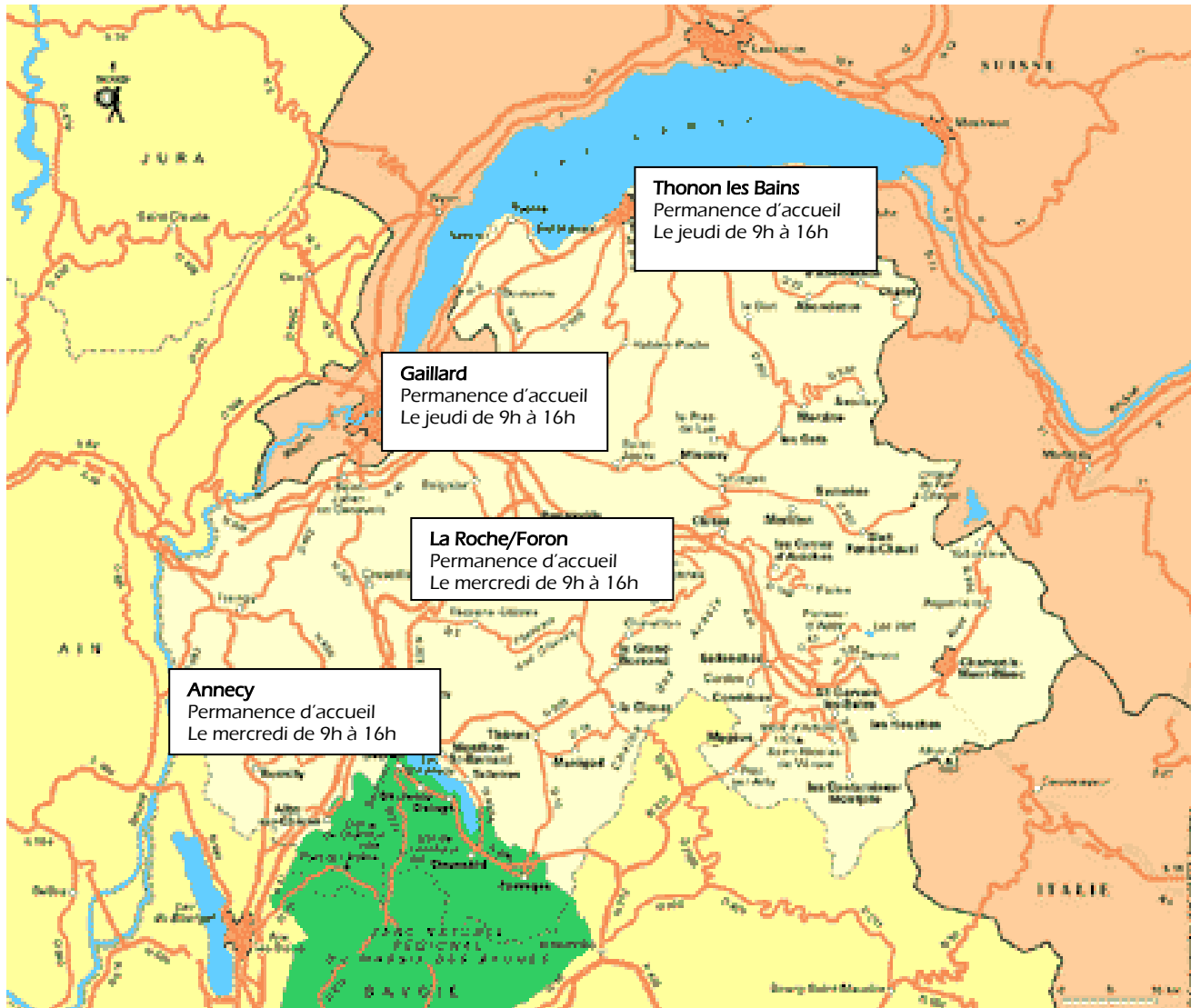
*Renforcer notre pôle Ressources
Violences conjugales et promotion des
relations égalitaires filles/garçons :
Sensibilisations, actions de prévention,
formations*

Equipe salariée

Direction :
Anne VAN DEN ESHOF / Delphine .DEVIGNY
Assistante administrative :
Saïda HAMDY
Consultant-e-s socio-juridiques et techniques
Emilie MERCIER-GALLAY / Agnès DEMEYRIER
Caroline NOULLET / Claudie BOULIN
Gilles MOUSSOUX / Adeline SOUDAN

Les adhérent-e-s et
bénévoles
3 bénévoles permanents
8 bénévoles ponctuels

Notre implantation départementale, un plus pour les victimes et les partenaires du réseau



De par cette couverture, nous avons acquis une bonne connaissance des partenaires et des spécificités de chaque territoire. Nous avons à cœur que les femmes confrontées aux violences de leur compagnon de notre département puissent bénéficier des mêmes offres de service, avec la volonté d'être un peu « le fil rouge », le repère qui soutient les femmes dans leur volonté de se dégager des violences à travers les méandres des différents dispositifs et fonctionnements institutionnels.

Une action départementale à portée nationale

Nous adhérons depuis 14 ans à la Fédération Solidarité Femmes, en charge du numéro d'écoute national



Nous en sommes le relais sur notre département. En effet les femmes de Haute Savoie qui contactent ce service nous sont réorientées par les écoutantes de la Fédération.

VIOLENCES FEMMES INFO
3 9 1 9
APPEL ANONYME ET GRATUIT

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Vie associative

Rapport moral

Engagement Associatif

Le DLA..., Une belle aventure

Le projet de développement 2015 - 2018

Chapitre 2 : Accueil et Accompagnement des victimes

L'accueil, l'écoute et l'accompagnement

Le traitement des situations d'urgence

Choix politique et déontologique en matière

D'hébergement des femmes avec ou sans enfant

Synthèse de l'intervention d'Edouard DURAND :

« violences conjugales et parentalité, protéger la mère,

C'est protéger l'enfant ».

Chapitre 3 : les Actions Collectives

Un nouveau partenariat avec la MIEF

Le groupe de soutien mutuel du Genevois

Les ateliers techniques

La marmite

Le Collectif, une première étape pour sortir les violences de l'invisibilité

Chapitre 4 : le Pôle Ressources et la Prévention

L'association devient Référent Départemental

Notre implication au sein du SIAO

La formation des professionnel-le-s

La prévention des comportements et des violences sexistes

Chapitre 5 : Plus de visibilité des violences pour une meilleure prise en compte

L'association investit les réseaux sociaux

Une Flashmob pour la journée internationale d'élimination des violences faites aux femmes

Création d'un nouveau site Internet

Première constitution de partie civile de l'association

Projet de Développement 2015 - 2018

Remerciements aux partenaires financiers

Le rapport d'activités a été réalisé par l'ensemble de l'équipe

Vie associative



Rapport moral

Cette assemblée générale marquera un tournant dans l'histoire de notre association du fait des changements importants dans la pratique de l'accompagnement des femmes, dont le déclic a été le D.L.A. Passer d'un accueil individuel à un accueil collectif est vraiment un positionnement différent qui intègre davantage les positions défendues par l'association depuis sa création.

Pour nous, la question des violences faites aux femmes a toujours été une question de société, donc faisant référence à une pensée collective, à des modèles d'éducation au sens large, à des droits, etc donc en référence au collectif. Dans cette optique, nous sommes convaincues du fait que privilégier l'accueil collectif est une réponse plus adaptée pour lutter contre l'isolement, la honte, la culpabilité des femmes qui s'adressent à nous et faciliter leur parole.

Cette nouvelle organisation a bousculé des habitudes, des convictions parfois et je remercie l'ensemble des salarié-e-s pour leur engagement et dans le processus du DLA et dans la mise en place des changements qui ont suivi.

Je remercie également les membres du Conseil d'administration pour tout le temps consacré aux réunions, nettement plus nombreuses, au travail demandé entre les séances tout en maintenant leur participation très active dans les différentes manifestations de l'année. Leur engagement, leur réflexion, leur faculté d'analyse, leur rigueur sont des qualités précieuses et je leur souhaite d'accueillir d'autres membres pour réaliser les projets qui leur tiennent à cœur.

Je remercie également les personnes qui travaillent bénévolement dans l'association, qu'elles soient salarié-e-s s'engageant dans des actions « militantes » ou les autres qui, bien souvent, s'activent « dans l'ombre » et participent à des missions importantes. Un travail important est effectué pour recruter et former de nouvelles personnes et cela devrait bientôt apporter de nouvelles compétences. Je remercie aussi toutes les personnes qui nous manifestent leur soutien très concret par leur adhésion, parfois depuis de nombreuses années.

Cette assemblée générale est la dernière que je préside. Ainsi que je l'ai annoncé, je quitte cette fonction au bout de 15 ans. Lors de la création de l'association je pensais, peut-être naïvement, que cette fonction pouvait être assumée sur des périodes plus courtes, en tournant davantage dans les différentes fonctions du Conseil d'administration. Cela s'est déroulé autrement. A ce jour l'association est solide, reconnue pour son professionnalisme, et allant de l'avant... dans une société dont on dit que tout bouge mais pas toujours dans le sens d'une avancée pour les droits des femmes.

Je pars avec une dernière satisfaction: l'association, par la personne de la directrice, a été élue au conseil d'administration de la Fédération Nationale Solidarité Femmes à Paris, en tant que représentante du territoire « Sud-Est ». Cette responsabilité va faciliter les échanges, faire remonter les difficultés et aussi les propositions et réflexions des associations comme la nôtre qui sont témoins quotidiennement des difficultés rencontrées par les femmes pour retrouver leur autonomie et leur confiance dans la vie.

La Présidente, Marie-Noëlle BASTARD-ROSSET

Marie-Noëlle... 15 ans d'engagement, pour que cessent les violences faites aux femmes

1996, Geneviève D., victime de violences conjugales, trouve le courage de quitter son domicile pour se réfugier dans un structure d'hébergement. L'époux de cette dernière la retrouve et l'assassine dans la rue. Elle avait pris la décision de dire non aux violences et pourtant elle est morte sous les coups de cet homme délinquant. Pourquoi ?

Marie-Noëlle, dans ta carrière professionnelle, tu as certainement du te poser plusieurs fois cette question révoltante. En effet, mise en doute quasi-systématique de la parole des femmes qui dénoncent leur situation de violences et relégation dans la catégorie juridique des "incapables" dans la manière de les accueillir, et de ne pas reconnaître leurs droits de victimes, sont le quotidien des femmes victimes de violences conjugales.

La Société, dont le rôle serait de les protéger, les place dans une insécurité encore plus grande en les ignorant ou en minimisant les faits subis et dénoncés.

Face à ce crime abominable et cet intolérable constat, tu as dit "stop" avec Anne et deux autres femmes. Vous avez créé en 1998 l'association Espace Femmes, Geneviève D.

Depuis 17 ans, tu consacres ton énergie et ton temps à lutter contre les violences faites aux Femmes.

Faisons un petit retour en arrière en 1998 : l'association a démarré avec des bénévoles, dont toi, Marie Noëlle, qui assurait une permanence sur Gaillard et la Roche sur Foron.

En 2001, Anne VAN DEN ESHOF a occupé les fonctions de coordinatrice et deux autres salariées à temps partiel ont été embauchées.

Et nous voici 16 ans plus tard : l'équipe de salarié-e-s se composent de 9 personnes qui assurent des permanences hebdomadaires sur tout le Département recevant ainsi près de 500 femmes chaque année, l'association est reconnue d'intérêt général, nous organisons des actions de prévention dans les établissements scolaires, des formations auprès des professionnels référent.

Depuis 15 ans, Marie-Noëlle, tu es présidente de cette association qui est soutenue et reconnue par nos partenaires et par les institutions pour ses compétences, son professionnalisme et son expertise. Tu portes haut et fort les valeurs féministes.

Tout ce chemin accompli a été possible grâce à ton implication quotidienne, mais également aux valeurs et idéaux que tu défends avec force à chaque occasion. Ton engagement associatif doit servir d'exemple à toutes celles et ceux qui portent des valeurs, qui ont un idéal de changement des mœurs pour mieux vivre ensemble dans le respect de l'autre, de sa différence, de ses choix. S'engager permet d'être actrice - acteur et non spectatrice spectateur. S'engager c'est se mettre au service des valeurs qui nous sont chères.

Au nom de toutes et tous, je te remercie pour cet engagement. Je te souhaite bonne route dans tes prochains projets et espère échanger encore avec toi régulièrement à l'association ou ailleurs.



Création de l'association – Nov 1998
Anne, Marie-Noëlle, Martine et Michèle

Le DLA Une belle aventure !

Confrontée à des creux de trésorerie pendant l'année 2013, dûs notamment aux versements irréguliers de certaines subventions, l'association a souhaité fin 2013 solliciter un prêt auprès d'Adises Actives et du Crédit Coopératif.

Celui-ci a été accordé en février 2014 couplé avec un dispositif local d'accompagnement (DLA) afin de réfléchir aux moyens de renforcer nos fonds propres mais aussi de réfléchir au mode de fonctionnement de l'association.

Notre choix s'est porté vers Madame LACHAUSSEE, du cabinet Li Consulting, qui nous a proposé un programme de rencontres associant les membres du conseil d'administration et les salariés.

Les attentes étaient nombreuses et différentes, et portaient sur la nécessaire redynamisation du projet associatif, une éventuelle réflexion sur le statut juridique de l'association, faire le point sur la concordance des activités avec le projet associatif, la problématique du manque de bénévoles, pouvoir prendre le temps de réfléchir ensemble au devenir de l'association ...

Nous sommes donc parties pour un grand remue-méninges, en échangeant, discutant, administratrices et salarié-e-s, dans un espace de parole libre, en confrontant les idées, idéaux et visions des orientations de l'association, en s'interrogeant sur nos principes éthiques, en évaluant et priorisant les activités actuelles, en évoquant aussi nos inquiétudes sur la fragilité des instances associatives...

Le mode d'accompagnement proposé aux femmes a été complètement remis en question : depuis le début de l'année 2015 il est proposé un accueil collectif tout en proposant des temps individuels, la permanence sans rendez-vous est devenue la règle avec un temps de présence équivalent sur tous les territoires.

Le DLA n'aurait pas été aussi riche sans l'implication et la militance des salarié(e)s qui font la force de l'association.
Le projet associatif s'en trouve aujourd'hui renforcé.

Cette démarche a permis de prendre du recul, du temps de réflexion, de faire le point chacun et chacune sur ses propres pratiques et de bénéficier d'un regard extérieur.

Nous remercions très chaleureusement Madame LACHAUSSEE pour son accompagnement et pour son aide à faire cheminer nos pensées, envies, projets et nous empêcher quelquefois de tourner en rond.

Le DLA nous a permis de poser et réaffirmer la vocation, les missions et les principes éthiques de l'association.

Vocation

- * Dénoncer et lutter contre toutes les formes de violences à caractère sexiste faites aux femmes au sein du couple
- * Soutenir les femmes victimes de violences et leurs enfants
- * Promouvoir les relations égalitaires femme-homme et prévenir les comportements sexistes

Missions

- Donner aux femmes victimes de violences sexistes au sein du couple les moyens pour se dégager des violences
- Agir sur les transformations des mentalités auprès des filles et des garçons dès l'âge de 15 ans du département
- Renforcer les compétences des partenaires du département en matière de violences faites aux femmes au sein du couple

Les principes éthiques

1. Partage de l'analyse féministe des violences faites aux femmes, intégrant l'histoire collective de celles-ci et le statut inégalitaire des femmes tout au long des siècles
2. Engagement coopératif pour l'émancipation des femmes : transmissions et partages de connaissances, soutien de la parole de chacune, l'expérimentations de conduites non stéréotypées, incitation à la prise de parole en public et dénonciation de tout acte, loi ou dispositif préjudiciable au respect de la dignité des femmes
3. Chaque femme confrontée aux violences est accueillie avec bienveillance, des moyens sont mis en œuvre pour renforcer le sentiment de sécurité de chacune.
4. L'association assure à chacune la confidentialité nécessaire à l'ouverture de la parole.

Le projet de développement de l'association a été réécrit pour les trois prochaines années. Les modalités de mise en œuvre sont encore en discussion.

Accueil et accompagnement des victimes



Lutte contre les **violences** faites aux femmes
Nous sommes toutes et tous concernés, **Réagissons !**



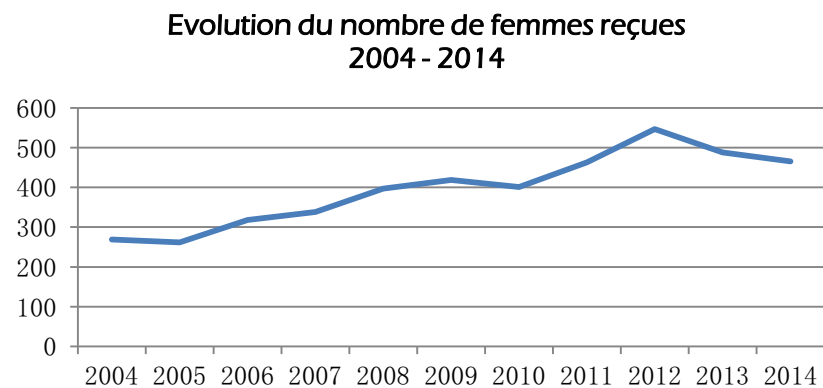
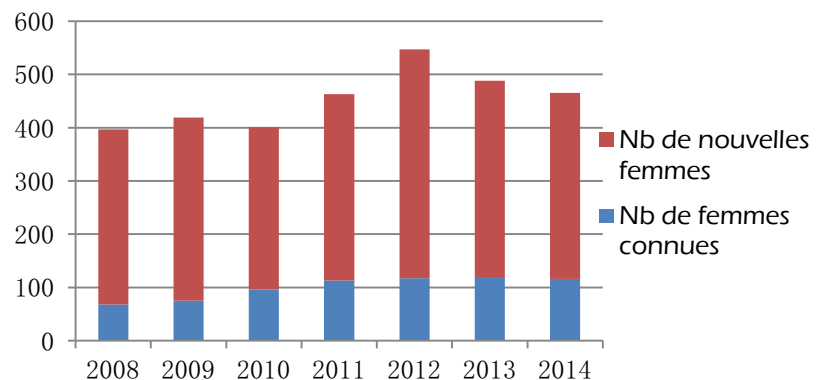
Préambule :

Pour des raisons techniques, nous avons été privé-e-s de téléphone standard durant les 2 premiers mois de l'année. Cela a, de fait, ralenti notre activité d'accueil.

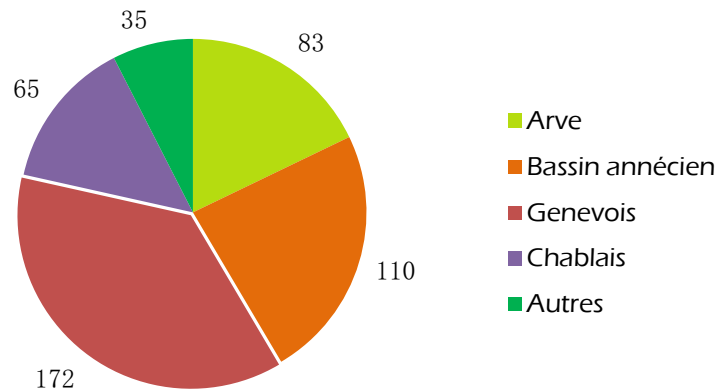
L'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes

1281 femmes ont contacté l'association

Les consultantes de l'association ont reçu **465 femmes** au cours de l'année, dont **349 nouvelles personnes**.



Répartition par bassin



Les différences entre les territoires s'expliquent par plusieurs éléments :

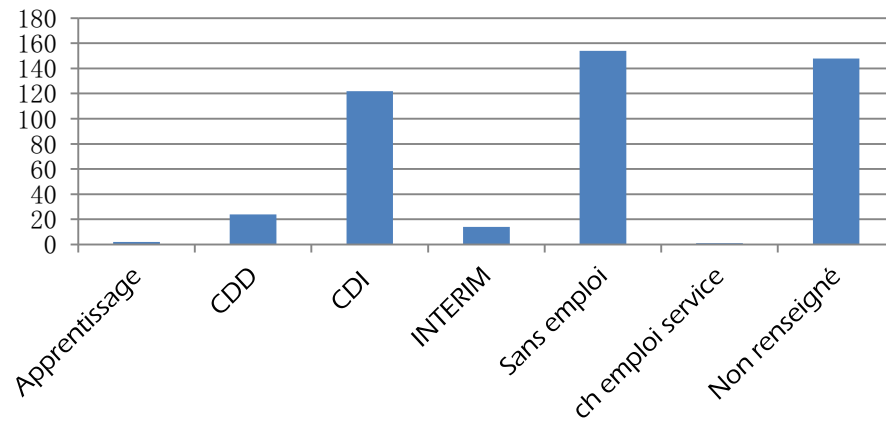
Nous avons des temps de présence différents selon les territoires allant d'une demi-journée sur Thonon à un jour et demi sur le Genevois.

Sur le Genevois, le lieu de permanence est identique depuis 2003, il est donc très bien identifié par les partenaires et les femmes. De plus, il est spacieux et très accueillant, on peut y manger et nous avons complètement investi les locaux (documentation, affichage, jeux pour les enfants...)

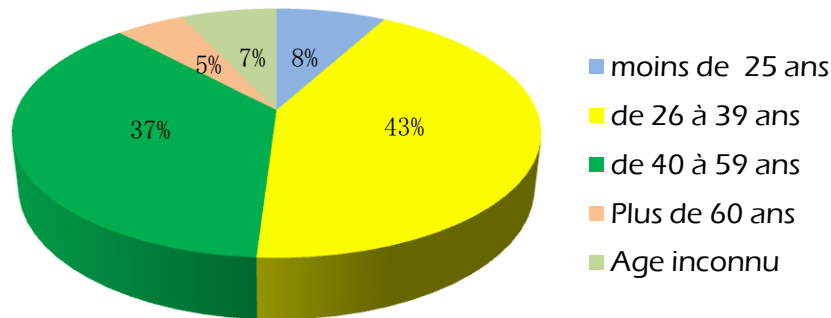
Concernant la vallée de l'Arve et le bassin annécien, nous avons déménagé à plusieurs reprises. Du fait de contraintes extérieures, nous avons dû modifier le jour de permanence et n'avons pas toujours la possibilité d'investir les espaces.

La configuration des locaux, leur situation géographique, leur caractère accueillant et confidentiel sont des paramètres qui participent à faciliter ou non l'ouverture de la parole

Situation des victimes au regard de l'emploi



Répartition par tranche d'âge



Plus de la moitié des femmes reçues avaient moins de 40 ans.

Les violences conjugales ne représentent donc pas un phénomène social en voie d'extinction. Le code pénal a fait des violences conjugales un délit, il y a maintenant 22 ans, les femmes qui ont 40 ans aujourd'hui avaient alors 18 ans.

Une génération n'aura donc pas suffi à modifier les mentalités et comportements. Les violences à l'encontre des femmes tout comme le sexisme restent encore largement tolérés par la société civile, ce malgré les lois et plans gouvernementaux qui se succèdent depuis 20 ans.

31% des personnes que nous avons rencontrées continuent à subir les comportements violents de leurs compagnons après s'en être séparées.

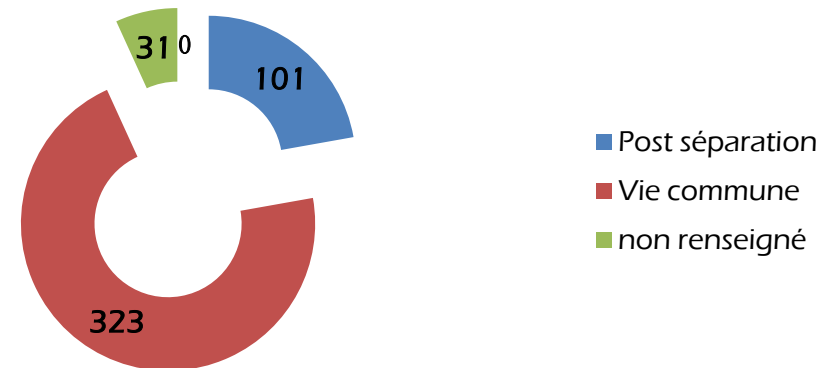
Bon nombre de femmes considèrent qu'il suffit de rompre pour faire cesser les violences.

Du fait du sentiment de honte qu'elles éprouvent, elles ne dénoncent pas au préalable les violences et s'engagent sur des procédures amiables de séparation, pensant être plus vite tranquille ; parfois encouragées dans ce sens par l'entourage, voir même par des professionnel-le-s.

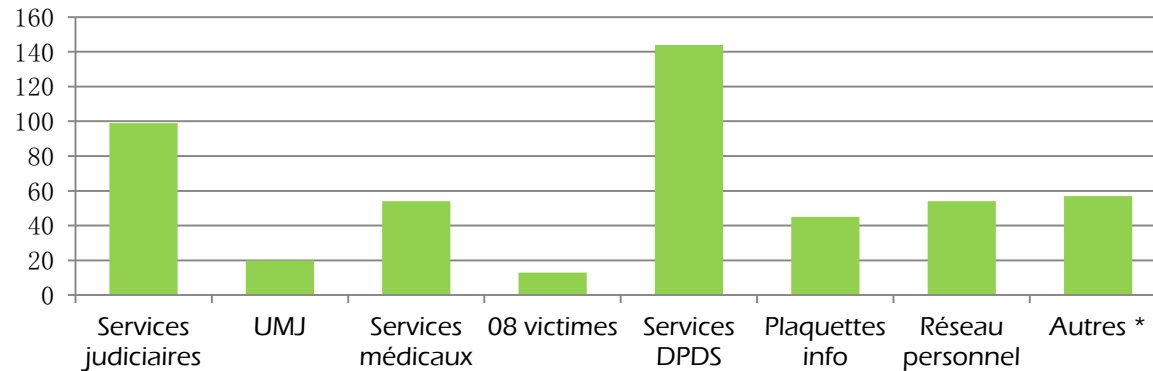
Or, dans un contexte de violence conjugale la volonté seule de la victime n'est souvent pas suffisante puisque l'agresseur lui nie tout droit à exister par et pour elle-même.

Le rappel et l'application de la Loi tant en matière pénale, que dans le domaine civil, s'agissant des règles qui doivent protéger chaque membre du couple et/ou de la famille, sont ici indispensables.

Situation familiale



Services orienteurs



Un accompagnement des victimes qui s'inscrit dans un travail de réseau

Un protocole technique de collaboration avec les services de la DPDS est en cours de finalisation

Une convention de partenariat a été réalisée avec le CHRS Les Bartavelles

Des échanges en vue d'une telle convention sont en cours avec d'autres centres d'hébergement.

Un partenariat a été formalisé dans un protocole d'accueil des victimes établi par le CHAL

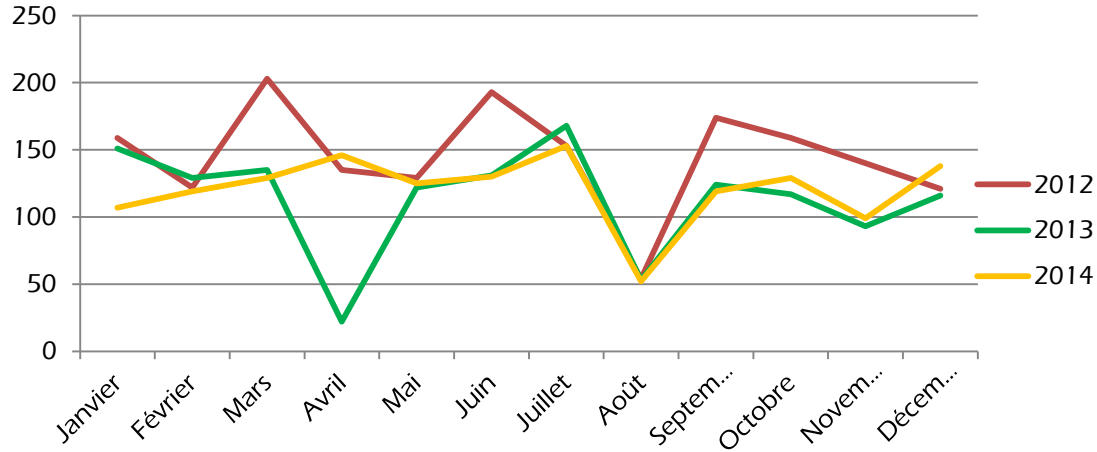
Une convention spécifique liée à l'hébergement des femmes victimes de violences a été rédigée dans le cadre du SIAO

Une convention liée à l'accueil en urgence des victimes sur le secteur de l'Albanais est renouvelée depuis 3 ans

L'accompagnement des femmes hébergées sur les CHRS du département en 2014

Nous avons accompagné 21 femmes : 9 aux Bartavelles (CHRS Bonneville), 7 à La Traverse (CHRS Annecy) et 5 à la Passerelle (CHRS Thonon)
 Les personnes ont bénéficié d'un soutien juridique, d'outils de compréhension du processus des violences, ont pu élaborer des stratégies de protection.
 L'accompagnement des femmes s'est déroulé tout au long de l'année. Il a pris la forme d'entretiens individuels sur site ou dans les locaux de l'association (103 entretiens). Il a également été constitué d'accompagnement dans les démarches juridiques (RDV avocats, audience juge des affaires familiales, demandes d'ordonnance de protection, audiences correctionnelles) à 8 reprises.
 Nous avons par ailleurs effectué un soutien technique aux personnels des CHRS.

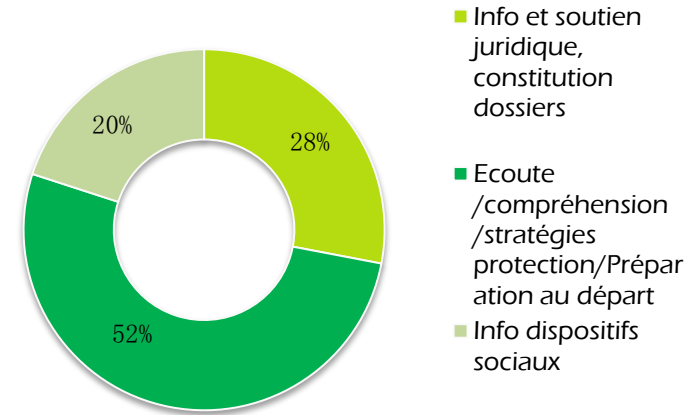
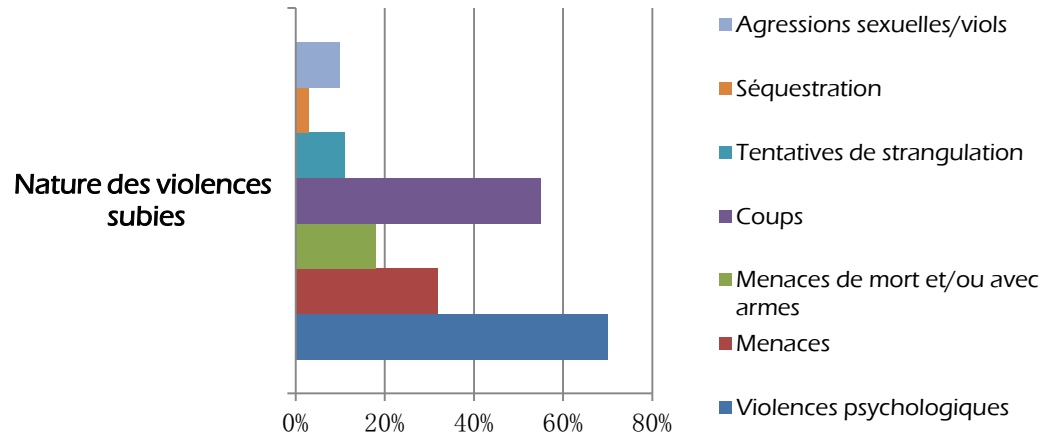
Evolution du nombre d'entretiens réalisés 2012/2014



Nous avons réalisé **1446 entretiens** en 2014.

243 victimes, soit 52% du total des personnes reçues, ont bénéficié à leur demande d'un accompagnement dans la durée (3 entretiens au moins).

Contenu des entretiens

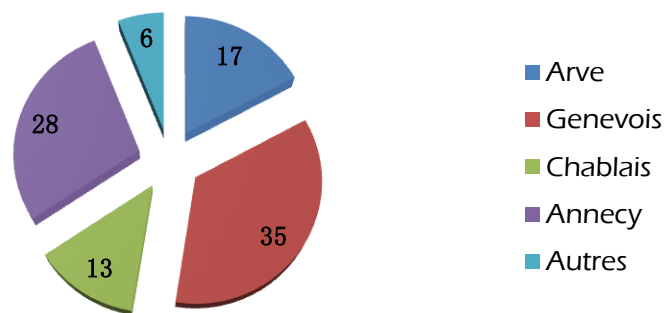


Le traitement des situations d'urgence

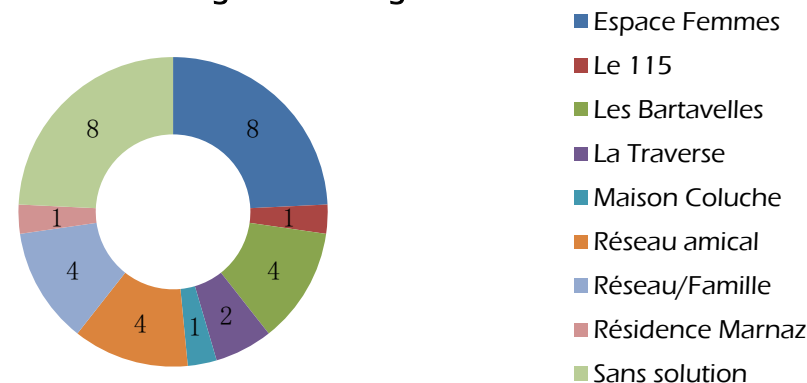
Nous avons eu **99 appels d'urgence** de femmes

34 situations ont nécessité une recherche d'hébergement d'urgence.

Répartition géographique des appels



Solutions d'hébergement en urgence hors hôtel



Le dispositif de Rumilly

Ce dispositif s'adresse aux femmes seules ou accompagnées d'enfants. Peuvent être concernées les femmes se sentant en danger sans qu'il y ait constat récent de violences avérées.

L'association est mobilisée en tant que soutien technique aux partenaires de ce territoire et administrativement car, en charge du paiement des nuitées d'hôtel.

Dans ce cadre, L'association a financé 25 nuitées en 2014 pour 2 femmes et 3 enfants.

Les deux situations ont été orientées par l'association Passage pour la première, le pôle médico-social pour la seconde.

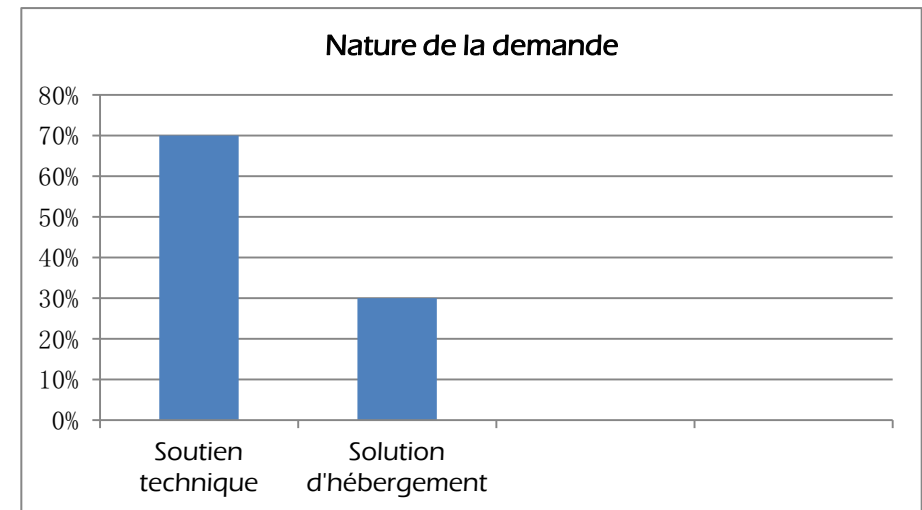
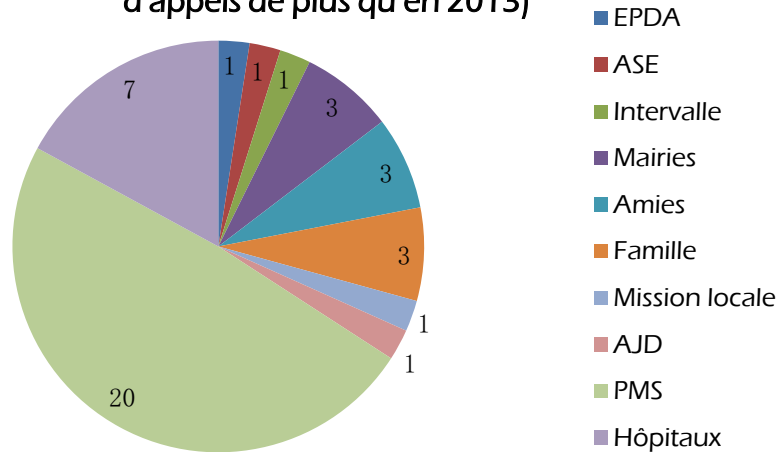
Le dispositif de la vallée de l'Arve

Nous avons géré 17 situations dans le cadre du dispositif d'urgence. Pour 14 femmes et 8 enfants, nous avons financé 24 nuitées d'hôtel. Nous travaillons avec 3 hôtels et le foyer Les Bartavelles. Nous avons également pris en charge 3 trajets de taxi facilitant ainsi à 3 femmes accompagnées de 2 enfants l'accès à une solution de mise en sécurité. Les personnes nous ont été orientées pour 2/3 d'entre elles par les hôpitaux de Sallanches et du CHAL.

Le studio d'accueil d'urgence de l'association sur le Genevois

Utilisé pour accueillir des femmes seules en priorité, nous avons accueilli 4 femmes et 1 enfant en 2014. La durée moyenne de séjour a été de 80 jours.

40 appels en urgence des partenaires (20% d'appels de plus qu'en 2013)



Petite réflexion autour de l'urgence, sujet régulièrement débattu au sein de l'équipe....Mais pas seulement !

Qu'est-ce que l'urgence ?

Un état de crise émotionnelle, un sentiment de panique, un danger imminent pour la survie, un état physique nécessitant des soins, une personne à la rue.....un fait inacceptable socialement, politiquement.....une situation qui fait peur ?

Qui la définit ?

La personne qui la ressent, avec ses critères, son état émotionnel, son histoire, ses limites qui lui sont propres ?

ou

La personne ou le service qui peut y répondre, avec ses critères, ses valeurs, ses contraintes institutionnelles ?

Ou

Les deux, me semble-t-il, après évaluation commune et prise en compte de l'état émotionnel de la personne qui se vit en situation d'urgence, d'une part et examen du bien fondé des valeurs et contraintes du service accueillant, au regard de la situation d'urgence, d'autre part.

Combien de temps ça dure....l'urgence ?

En ce qui concerne les femmes victimes de violence, jusqu'à la restauration de son sentiment de sécurité ; jusqu'à ce que ses conditions de vie soient suffisamment stables pour pouvoir se projeter dans l'avenir

Voilà à peu près, où nous en sommes sur le sujet

Choix politique et déontologique en matière d'hébergement des femmes avec ou sans enfant

Nous disposons de 6 logements dont un qui est une co-location. Nous pouvons accueillir 7 femmes accompagnées ou non d'enfants.

Nous avons cherché sans le trouver un logement supplémentaire de type 2 à un prix abordable.

Ces logements sont mis à disposition des femmes qui ont besoin de se mettre en sécurité.

Les retours au domicile peuvent s'expliquer de 3 façons :

- ✓ Il s'agissait d'une première tentative de séparation et la femme a besoin d'aller vérifier les promesses faites par l'agresseur
- ✓ La personne ne peut envisager de vivre seule
- ✓ L'accueil proposé n'est pas adapté

De la nécessité d'interroger nos représentations

Nous proposons différents logements dans lesquels les femmes sont en complète autonomie, « comme chez elles », pourrait-on dire.

Le regard porté par l'équipe se veut bienveillant et orienté résolument sur les capacités des personnes plus que sur leurs manques.

Nous évitons le plus possible d'aller dans les logements afin de se prémunir de tout jugement quant à la façon de vivre, d'être avec ses enfants, des femmes que nous recevons.

Cette attitude résulte d'une réflexion d'équipe qui a lieu après de nombreux débats sur l'attitude à adopter face à l'une ou l'autre des situations, sur des sujets aussi divers que les valeurs éducatives, la gestion de l'argent, la question des sanctions.... Nous nous sommes rendu compte qu'à notre insu, nos propres systèmes de valeurs sur tous ces sujets pouvaient prendre le pas sur ce qui pouvait faire sens pour la personne accueillie. Plus grave, notre analyse pouvait parfois être biaisée par cet état de fait.

De plus, concernant les femmes hébergées avec leurs enfants, nous avons pleine conscience du fait que la présence d'enfants peut avoir pour effet de substituer à la place de femme, celle de mère, oubliant même parfois les violences subies et l'auteur de ces violences dans l'évaluation des capacités parentales.

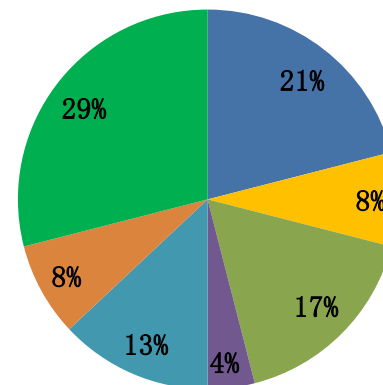
A la suite de ce constat, nous avons établi collectivement plusieurs choses :

- Une échelle de sanctions écrite et transmise aux résidentes
- Une interdiction d'intervenir de quelque façon que ce soit dans la prise en charge des enfants, sauf à ce que la résidente nous en fasse la demande et dans ce cas, nous voyons avec elle, comment la soutenir dans sa fonction parentale. En cas de carence ou de maltraitance manifeste, nous travaillons à une autre orientation.
- Pour se prémunir de toute intervention « sauvage », sauf invitation de la dame, nous n'allons pas dans les logements.

Bilan d'occupation de nos hébergements

Sur 2014, nous avons aidé 24 femmes et 28 enfants à se mettre en sécurité temporairement.

17 d'entre elles ont quitté les logements en 2014



Solutions de sorties

- Logement
- Résidence sociale/FJT
- Retour domicile
- CHRS
- Sortie inconnue
- chez un tiers
- Toujours hébergée

En Octobre 2014, certaines de notre équipe participent aux universités d'automne de la fédération Solidarité femmes. Ces universités se sont déroulées sur Bordeaux et ont été l'occasion d'écouter Edouard Durand présenter son livre : « **violences conjugales et parentalité, protéger la mère, c'est protéger l'enfant** ».

Ce magistrat, a été juge pour enfants, juge au tribunal correctionnel, et a siégé à la cour d'assises. Il est aujourd'hui juge aux affaires familiales et intervient pour dispenser des cours à l'école de la magistrature de Bordeaux. Voici une synthèse de son écrit.

Il part d'un double constat :

- Il s'étonne, dans sa pratique, de la fréquence importante de situations de violences conjugales dans les tribunaux, que ce soit au civil, au pénal ou concernant la protection de l'enfance.
- Il constate une contradiction : tout citoyen-ne désapprouve les violences conjugales dans l'idée mais devant les situations réelles, il observe des difficultés à adopter un positionnement juste et efficace.

Il va plus loin en observant qu'au final, face à cette contradiction, cela conduit parfois les magistrats, ou tout citoyen-ne à rejeter sur la victime une responsabilité alors qu'elle est victime.

Ce livre aborde avant tout les violences conjugales à partir du point de vue de **la parentalité**.

E. Durand pose 2 questions :

- En quoi les violences conjugales ont des conséquences, des incidences graves sur le bien être et le développement des enfants ?
- En quoi les violences conjugales disent quelque chose de la parentalité, c'est-à-dire la capacité du père, de la mère à répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant dans un contexte de violences ?

Son intention est de poser cette affirmation :

« Protéger la mère, c'est protéger l'enfant ».

Selon lui, dès lors que la mère est protégée, celle-ci est en capacité de s'occuper de son enfant. Aussi, pour protéger l'enfant, il faut protéger la mère et c'est à la société de se positionner pour que la mère puisse se protéger. Quand il parle de société, il convoque la justice dans ce qu'elle est porteuse de loi, et donc porteuse de l'interdit de violence.

Pour aller plus loin, E. Durand questionne la place des pères, des mères et des enfants dans la famille. Il explique que les violences conjugales existent quel que soit la nature du couple (hétérosexuel ou autre) mais massivement, ce sont les violences de l'homme sur la femme.

Il interroge alors la dimension du genre et la notion de domination masculine (issue des travaux de Françoise Héritier, anthropologue).

Il précise que dans l'histoire, le droit a longtemps et toujours dit des choses de la place respective des hommes, des femmes et des enfants dans la famille. Longtemps, le droit de la famille a été gouverné selon le principe de puissance maritale et paternelle.

Ce n'est qu'en 1938 que la puissance maritale a été abolie et 1970 la puissance paternelle, pour faire place à une autorité parentale.

Il cite Hannah Arendt : « **ce qui différencie la puissance, le pouvoir et l'autorité, c'est que l'autorité exclut le recours à des moyens extérieurs de coercition, c'est-à-dire le recours à la violence** ».

E. Durand propose de penser, à travers ses expériences de magistrat que les violences conjugales perpétuent ce rapport d'asymétrie dans la famille en perpétuant un régime de domination du père, du mari, de l'homme sur la mère, la femme, l'épouse, et sur les enfants.

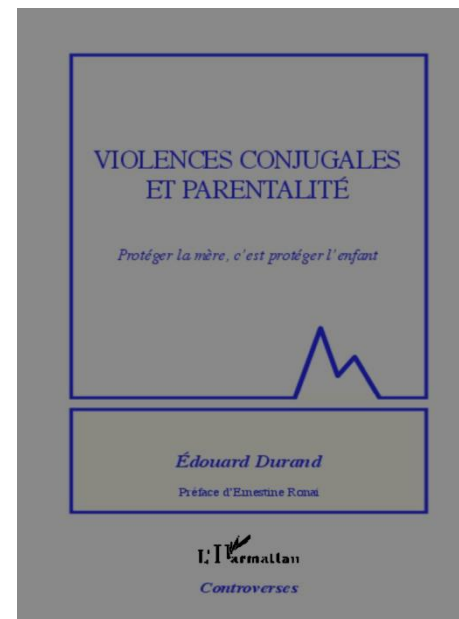
Selon lui, en partant de cette position de domination de certains encore aujourd'hui, cela lui permet de situer les violences conjugales dans un rapport de force, comme la recherche d'un pouvoir sur la victime et les enfants.

Il vient ainsi valider le fait que les violences conjugales ne sont pas un problème relationnel, comme bon nombre de professionnels-elles de l'action sociale ou de la justice le croient encore aujourd'hui. Par cet engagement de pensée, d'action, il affirme qu'il n'y a pas de position neutre. En effet, il explique qu'on n'accueille pas une victime de violences conjugales de la même façon si on pense qu'elle est victime d'un passage à l'acte cherchant à la dominer ou si l'on pense qu'elle participe à un problème relationnel.

Enoncer clairement la transgression de la loi par l'auteur des violences, sans remettre en cause d'aucune manière le statut de victime, c'est pour E. Durand essentiel. Il en déduit qu'ainsi, en étant reconnue intégralement par la justice, la victime a la possibilité de redevenir sujet de sa propre protection et de celle de ses enfants par ricochet.

Concernant les enfants, nombre de travaux de pédopsychiatres, de sociologues, de professionnels-elles du champ social sont en mesure d'affirmer combien cela affecte gravement le développement et le bien être des enfants. Pourtant, ce magistrat parle du risque d'oublier cette proposition initiale de la protection indissociable de la mère, et donc des enfants. Il insiste sur cet indispensable, à savoir tenir toujours ensemble la protection de la mère victime de violence avec la protection des enfants. Enfin, E. Durand conclue ce livre en s'adressant non seulement aux professionnels-elles mais aussi à toutes les familles et à tout-e citoyen-ne.

Selon nous, l'engagement de ce magistrat contribue à rendre visible les violences conjugales, visibilité non seulement de la violence mais visibilité de tout à chacun à ne pas remettre en cause la parole des femmes.



Les Actions Collectives



Un nouveau partenariat avec la MIEF de Saint Julien en Genevois

La Maison Intergénérationnelle de l'Enfance et de la Famille a pour ambition de devenir un lieu d'échanges et de citoyenneté pour tou-te-s les habitant-e-s de Saint Julien en Genevois.

La question des violences faites aux femmes s'inscrit complètement dans cette philosophie. Longtemps cantonnée à la sphère privée et bénéficiant d'une certaine tolérance sociale, elle est de plus en plus reconnue comme un phénomène sociétal qui concerne chacun-e d'entre nous en tant que victime, auteur, famille, ami-e, voisin-e, ou simplement citoyen-ne.

Or, malgré les avancées significatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes depuis les années 1970 notamment, les violences sexistes au sein du couple restent à la fois banales (une femme sur 10 déclare avoir subi des violences de la part de son conjoint chaque année) et graves (une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son (ex) compagnon). Aussi, l'association a proposé de s'inscrire dans les actions programmées au sein de la MIEF sous la forme d'une information collective mensuelle ouverte à tou-te-s.

Objectifs :

- Offrir aux femmes potentiellement victimes, un service non engageant, leur permettant néanmoins de se situer par rapport à la violence conjugale.
1^{ère} démarche pour rompre l'isolement et se sentir moins coupable.
- Proposer aux habitant-e-s de Saint Julien en Genevois un lieu de sensibilisation à la question des violences faites aux femmes au sein du couple.

Contenu :

1. Présentation de l'association Espace Femmes (missions, lieux et modalités d'accueil...)
2. La violence à l'encontre des femmes dans les relations amoureuses, c'est quoi ? (ses causes, ses différentes formes, ses conséquences pour les victimes)
3. Les droits en tant que citoyenne et victime
4. Où trouver de l'aide ?

Ouvert à toute personne intéressée par le sujet (femmes victimes pour un premier contact, étudiant-e-s en recherche d'informations, professionnel-le-s partenaires, entourage familial des victimes, citoyen-ne...), ce temps d'échanges s'est tenu chaque troisième vendredi du mois de 12h à 14h d'octobre à décembre 2014.

La troisième séance qui s'est tenue en décembre semblait trop proche des vacances de Noël, personne n'est venu à notre rencontre.

L'association a également participé à un petit déjeuner partagé au mois de décembre afin de se présenter et d'échanger avec les femmes présentes sur la question des rôles filles/garçons et les stéréotypes.

Au regard de ce premier trimestre de partenariat, nous avons convenu avec l'équipe de la MIEF de suspendre temporairement les séances d'information collective afin de participer au moins une fois à chacun des groupes déjà constitués à la MIEF.

Le premier semestre 2015 sera donc consacré à ces temps de présentation et d'échanges plus informels sur les sujets qui nous préoccupent, le sexisme et les violences faites aux femmes.

Date	Horaires	Nbre de participant-es	Profil des participant-es	Thèmes abordés
17.10.2014	12h-14h	4	3 étudiantes aides-soignantes 1 salariée de la MIEF	Approche sociologique et historique des violences faites aux femmes au sein du couple Différence entre conflit et violence
21.11.2014	12h-14h	8	7 professionnel-le-s du secteur 1 citoyenne	Sexisme (le lien avec les violences) Evolution des droits des femmes / quels changements et résistances dans les mentalités ? Les différentes formes de violence L'accompagnement des auteurs La loi
15.12.2014	9h30-11h30	14	6 femmes et 8 enfants 1 salariée de la MIEF	L'éducation différenciée des filles et des garçons Les stéréotypes à l'œuvre, illustration au travers des catalogues de jouets
19.12.2014	12h-14h	0	0	x

Le groupe de soutien mutuel sur le Genevois

Nous sommes parties du constat que les femmes que nous avons en suivi ont souvent les mêmes interrogations ou questionnements, la même culpabilité.

Le souci que peut poser les entretiens individuels c'est la difficulté de se décoller de sa propre histoire et de ce fait élaborer des pistes pour soi-même, et mettre la consultante en tant que sachante. On note également des difficultés à faire le lien avec l'histoire collective des femmes, du fait de la relation duelle. Le groupe permettrait de maintenir ce lien et pourrait être le complément indispensable au suivi individuel, garantissant la philosophie de l'association.

Objectif : offrir un service aux femmes victimes de violence, un espace engageant leur permettant d'échanger sur leurs questionnements à partir de supports apportés par les consultantes.

Les 3 idées fortes étant :

- Se bâtir un point de vue et le partager avec d'autre de façon sécurisée
- La mise en commun de ses apprentissages, de ses ressentis et de son vécu permet de reconnaître dans l'autre une femme semblable à soi
- Ce que l'on pensait inutile pour soi apparaît dès lors nécessaire pour l'autre et en l'aidant chacune s'aide elle-même à retrouver l'estime et l'amour de soi

Le groupe se réunit tous les lundis de 12h à 13h30 dans notre maison de Gaillard

La mise en place du groupe de parole s'est faite en novembre 2014. Les 1eres séances ont permis d'associer les femmes des le départ à l'élaboration de la charte ainsi que sur le contenu en fonction des attentes de chacune.

Le groupe était constitué de 4 femmes qui, sur 2014 ont participé à chaque séance.

Ce groupe a été révélateur du besoin des femmes de se retrouver ensemble sur le collectif, de resituer les violences dans un contexte sociétal et non individuel.

Le partage de vécu a permis à chacune de prendre du recul sur sa situation. Au fur à mesure des séances et avec l'aide des autres, le poids de la culpabilité a semblé moins lourd. Les participantes ont choisi de travailler sur l'identification de leurs propres besoins et le développement de leurs capacités à se positionner. Il s'agissait pour chacune de se donner l'autorisation à être dans une posture affirmative, non plus réactive ou soumise.

Nous avons interrogé ensemble les injonctions sociales qui les freinaient dans l'affirmation de soi. Par la suite, nous avons travaillé la verbalisation de leurs émotions et ressentis par des exercices de mise en situation.

Le groupe se poursuit sur 2015, d'autres suivront, nous en sommes convaincues.

CHARTRE DU GROUPE DE SOUTIEN MUTUEL

Cette charte a pour objectif de garantir une sécurité suffisante pour que chacune puisse s'exprimer librement.

Engagement

Chaque participante s'engage à participer à l'ensemble des rencontres, ce qui signifie à la fois être à l'heure et présente à chaque séance.

Si vous souhaitez quitter le groupe et mettre fin à votre participation, vous vous engagez à revenir une dernière fois pour en informer le reste du groupe.

En décidant d'entrer dans le groupe de soutien mutuel vous vous engagez à

- Demander ce dont vous avez besoin
- Entendre les besoins exprimés par les autres et les respecter, sans se couper la parole
- Négocier avec les autres pour la répartition du temps, de la réflexion, du choix du thème etc..
- Prendre soin de vous-même en étant attentive tant à vos émotions qu'à vos limites personnelles.

Responsabilisation et autonomie

Chaque femme est une personne unique et précieuse qui a des besoins et des droits.

Chaque participante doit respecter le cheminement et le rythme de chacune. Chacune est responsable de sa propre protection. Si vous ressentez un malaise, ou éprouvez le sentiment de ne pas être respectée, nous vous encourageons à en faire part au groupe

Chaque membre est une personne importante, riche de capacités, digne d'intérêt et de l'attention solidaire de toutes.

Confidentialité

Les éléments exposés dans le groupe appartiennent à ce groupe et les participantes n'ont pas le droit d'en faire état à l'extérieur. ON ne raconte pas ce qui s'est dit et ce qui s'est passé dans le groupe.

Partage et entraide

Ni l'âge, ni le milieu socio-économique, ni les caractéristiques personnelles, ni la gravité des violences subies ne justifient une prise de pouvoir d'une participante sur les autres.

C'est dans une perspective d'entraide solidaire que le groupe de parole peut exister.

En décidant de participer à un groupe de parole, chacune s'engage à partager un peu de son vécu.

Ce groupe vous offre la possibilité de partager avec d'autres afin de renforcer vos propres capacités à vivre en ayant surmonté les blessures infligées par votre conjoint.

Motifs de sortie du groupe A l'encontre d'un autre membre du groupe : insultes, comportements d'humiliation, violences verbales, psychologiques ou physiques sont totalement prohibés. La violation de cette règle impérative est un des motifs principaux de sortie du groupe. Il en est de même pour une personne se présentant en état d'ébriété ou sous tout autre toxique.

Les ateliers techniques

Lors de cette année 2014, se sont déroulés 48 ateliers, certains ont pris la forme de chantiers réalisés sur des périodes plus vastes. Les ateliers hebdomadaires, se déroulent sur un temps sans enfant.

Nous utilisons les services d'une garde d'enfant, pour que la durée de l'atelier de deux heures soit un moment durant lequel les femmes puissent tenter d'être sur un autre registre que sur celui de mère...

Durant cette année, plusieurs personnalités souvent très différentes, parfois complémentaires, quelques fois totalement opposées, ont œuvré ensemble et ont évolué au travers de ces échanges.

Les ateliers ont pour objectif de tenter de ramener un peu de confiance en soi, et pour ce faire certains travaux généralement dévolus aux hommes sont abordés, ainsi la serrurerie, la plomberie, l'électricité, l'entretien de voiture peuvent être abordés.



[Atelier réparation de vélos.](#)

Les activités extérieures et l'entretien du jardin sont aussi un point de passage qui peut être perçu comme une corvée, cette obligation régulière peut être lourde et manquer de sens pour une personne ayant toujours vécu en appartement. Et cela se passe mieux quand c'est réalisé en atelier collectif plutôt que comme un devoir régulier qui lui incomberait. Ainsi, durant la période estivale, les ateliers s'articulent autour de la tonte, du désherbage et de l'entretien du potager.





De plus, nous avons aussi décidé de rafraichir certains appartements, et nous nous sommes livrés à la réalisation de chantiers, et pour ces actions collectives ponctuelles ce fut peinture par ci, création d'étagères par là,



Sans oublier la transformation d'une zone garage en salle de réunion ou la réfection du sol



Ce qui nous vient directement en repensant à tous ces moments partagés, c'est la bonne humeur et le plaisir de réaliser quelque chose ensemble. Ces moments furent pour la plupart des moments sans enfant, toujours pour ce qui est des ateliers, car nous sollicitons une garde, mais pour les chantiers ceux-ci ont souvent participé et trouvé leur place.

Dans le cadre de ces actions collectives qu'elles soient ponctuelles ou habituelles, moult réflexions se sont imposées à moi, notamment face à certaines corvées, ou disons certaines tâches qui peuvent être perçues comme telles. Vivre dans une villa avec un jardin, implique des travaux à l'extérieur, et pour certaines personnes ayant toujours vécu en appartement ces activités d'entretien d'espace vert sont dépourvus de sens face à leurs choix de vie.

Ainsi, je me suis régulièrement penché sur la question du choix et j'ai décidé de partager avec vous cette interrogation qui m'a suivie tout au long de cette année, il s'agit de la notion de choix, du choix, des choix.

Régulièrement, l'argument du choix est mis en avant, comme pour justifier une liberté hypothétique, ainsi pour beaucoup, la personne que l'on prostitue aurait le choix, ce qui sous-entend qu'elle décide de sa condition. Il y a tant à dire sur ce concept...

Le choix semble lié au temps, au libre arbitre, mais il semble aussi conditionné par un environnement, un entourage.

Régulièrement viennent des prises de position diverses et variées sur le port du voile, chacun jugeant à l'aune de son propre référentiel. Certaines personnes arguent un choix individuel, d'autres contestent ce choix en parlant de pression communautaire.

Pour ce qui est des violences, la majorité s'entend pour dire qu'elles sont subies, mais si l'on gratte un peu et que l'on va vers une psychologisation, l'on entend parler de reproduction de mécanismes passés et que pour s'en défaire il faudrait régler en

soi ce qui les suscite, vaste programme, contestable aussi selon le point où l'on en est...

Quelles que soient les violences faites aux femmes, de la prostitution érigée en métier aux violences conjugales, il semble que chaque question doive faire face aux dénis de la société et de son traditionnel système patriarcal.

Je me suis donc interrogé sur le choix, le choix de quitter son domicile où la violence avait élu le sien, le choix d'y retourner. Face au départ, les choix ne sont pas tout à fait les mêmes, le choix d'un premier départ n'est pas le même que le choix d'un nième départ. Certaines dames sont mises en sécurité dans des espaces où parfois elles devront vivre en collectif, et dans ce cas, le choix de cette vie avec d'autres n'est pas évident, ce choix est motivé par la volonté de départ, mais ensuite...

Vivre avec quelqu'un, se mettre en couple semble provenir d'un choix, même s'il est conditionné par une tradition. Si l'on se réfère à l'histoire des femmes, ce choix est relativement récent, et encore être célibataire peut toujours paraître suspect de nos jours quand on est une femme dans une société qui promeut l'idée que la réalisation de soi passe par le couple et la création d'une famille...

Ainsi, dans le contexte des violences, la notion de choix est paradoxale, c'est un peu le choix de l'exil de la personne victime de violence politique.

Là où réside le paradoxe, c'est que dans le cas de violences conjugales, la personne n'est pas reconnue comme une victime politique, mais par contre la victime ressent la culpabilité de ne pas être ce à quoi la société la prédispose, c'est-à-dire, une bonne mère, ménagère de surcroît et soumise à sa condition.

Ainsi dans le cadre de la prostitution l'on peut voir régulièrement des personnes poussées en avant pour expliquer leur choix et demander à être respectées dans celui-ci, d'autres attestent qu'il s'agit de violences, d'esclavagisme.

Pas mal d'hommes résistent et transmettent une vision « masculiniste » qui n'a jamais froid aux yeux quand il s'agit de protéger ses privilèges, d'autres s'ouvrent à une vision visant l'égalité, mais encore pétrie de stéréotypes divers et variés. Les choix des unes, le choix des uns, combien de questions ?

Pour ce qui est du voile, il est mis en avant la condition de la femme, son image et sa dignité, dans un environnement où paradoxalement l'image propagée par les médias est un modèle jeune, belle sans ride, obligatoirement mince, « féminine », retouchée pour correspondre aux désirs du masculin.

Il ne semble pas indigne alors de considérer la moitié de l'humanité comme si l'on était au marché pour choisir son steak, et d'envisager la femme sur une apparence attendue,

selon des critères orchestrés et non pas simplement pour ses aptitudes et compétences.

Parmi les résidentes, certaines sont rentrées au domicile, d'autres ont sorti leurs ailes et sont prêtes à prendre leur envol.

Mais ce ne sont pas seulement leur choix qui les a rassemblées, mais leur passé commun de violence, et ensemble elles ont pu souvent s'ouvrir à ce qu'elles sont vraiment et viendra un jour le moment de se libérer de ce qu'elles paraissent être.

À leur contact, j'ai appris et grandi, toutes mes interrogations m'ouvrent les portes de l'humilité tant il me semble que les réponses éventuelles sont désuètes au regard de ce que suscite les questionnements.

Tous ces chemins de femmes me chargent en courage, je m'imprègne de leur force qui semble infinie même si une confiance blessée ou enterrée en masque la grandeur.

J'ai certes encore beaucoup de colère contre un système bien ancré où l'homme blanc hétérosexuel peut s'ébaudir au cœur de ses privilèges de propriétaire, et de me retrouver parmi ces femmes blessées m'encline à me libérer de ce statut et à partager cela avec d'autres hommes fabriqués, façonnés, formatés par ce système traditionnel qui résiste encore et toujours à se réformer.

La Marmite



Ce temps de partage autour d'un repas tous les jeudis midi à Gaillard est maintenant bien repéré sur le territoire, tant par les femmes que par les partenaires. En moyenne 9 femmes sont présentes tous les jeudis.

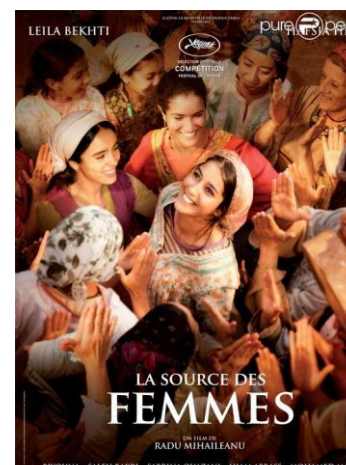
Un petit noyau de personnes s'est constitué, ils aident à tour de rôle la bénévole pour la préparation et le service des repas. Les nouvelles sont accueillies par les plus anciennes. De nombreux sujets sont évoqués tous en lien avec les difficultés ou préoccupations qu'ont les femmes dans leur quotidien :

Partage d'infos pour trouver un emploi,
Comment s'habiller ou se nourrir pour pas cher
La contraception,
Les loisirs.....

Certains partenaires sont venus à ce temps de repas, ce qui a permis aux personnes présentes de poser des questions sur le fonctionnement des services.

Nous avons aussi reçu un groupe de femmes orientées par la CAF, elles étaient en stage « Itinéraires Femmes ». Elles ont pu ainsi découvrir notre permanence d'accueil

Lors d'un repas a été évoqué le souhait de visionner des films évoquant les femmes, leurs combats, leurs histoires. Nous avons organisé 2 séances de projection. Ces deux films ont généré des échanges riches des parcours de chacune.



Le collectif, une première étape pour sortir les violences de l'invisibilité

Les violences sont largement dénoncées lorsqu'elles se passent dans la rue ou à l'autre bout du monde. Alors que lorsqu'elles se produisent quotidiennement au sein du couple et que les femmes en sont victimes, elles ne suscitent ni remous, ni réaction. Par ailleurs, celles-ci ne dérangent que très peu la tranquillité publique (Pas d'incendies de voiture, peu de troubles à l'ordre public, peu d'atteintes aux biens privés ou collectifs), elles « tombent » dans l'invisibilité....Et de fait, ce qui n'est pas visible n'existe pas.

De plus, cet état de fait entretient l'idée pour les femmes et pour l'ensemble de la société que les violences qu'elles subissent dans le cadre du couple relève de la sphère privée, de la relation de couple, de l'individuel. Ce qui évite d'interroger notre responsabilité collective dans l'éducation des filles et des garçons ainsi que concernant l'égal accès aux droits fondamentaux et à la liberté quelque soit notre sexe d'appartenance, et ce pas uniquement dans une égalité formelle, mais bien de façon réelle.

Au-delà des lois et dispositifs indispensables mis en place depuis plusieurs années, c'est notre capacité à **VOIR** ces violences qui détermine les moyens que l'on se donne pour éradiquer le phénomène.

Depuis la naissance de l'Association, l'accompagnement proposé aux femmes était axé principalement sur l'individuel, avec une volonté de développer une dimension collective à l'accompagnement.

Il nous est apparu au fil des années que l'accompagnement individuel des femmes se révélait pouvoir être un frein à ce que les

femmes dénoncent les violences qu'elles subissent, dans la sphère publique. Les entretiens en face à face renvoient à l'intime, l'intimité du bureau, de la relation. Certes, cela permet de poser la culpabilité, la honte, de partager le poids du secret ; est-ce que cela permet pour autant de les dépasser ?

Par ailleurs, ce type d'aide a tendance à nous positionner en « sachante », ce qui va à l'encontre de notre philosophie, notre méthodologie d'accompagnement s'appuyant sur l'expertise que font les femmes de leur situation.

Ce que vit chaque femme que nous recevons est très proche du récit de toutes les autres. Chacune en est à un stade différent mais toutes ont des choses à partager, à s'apporter.

Dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement, nous avons été amené-e-s à redéfinir les orientations du projet associatif fin 2014.

Nous proposons aujourd'hui aux femmes victimes de violences un accueil collectif sur l'ensemble de nos permanences. Le cadre de l'accompagnement collectif proposé aux femmes garantit la sécurité et la confidentialité, préalable posé à chaque femme.

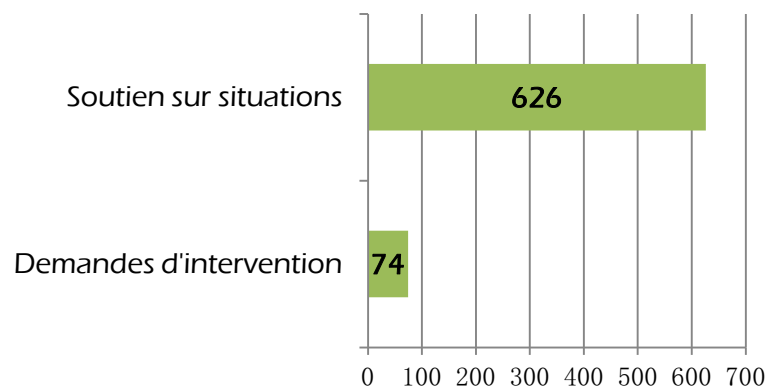
Ainsi, chaque femme sort de l'invisibilité, peut se reconnaître dans un groupe, se sentir appartenir à ce groupe et gagner en force pour aller vers l'espace public, que ce soit dans le cadre d'un dépôt de plainte, d'une audience correctionnelle ou tout simplement dans n'importe quel lieu d'échanges et /ou d'informations.

Le Pôle Ressources et la Prévention

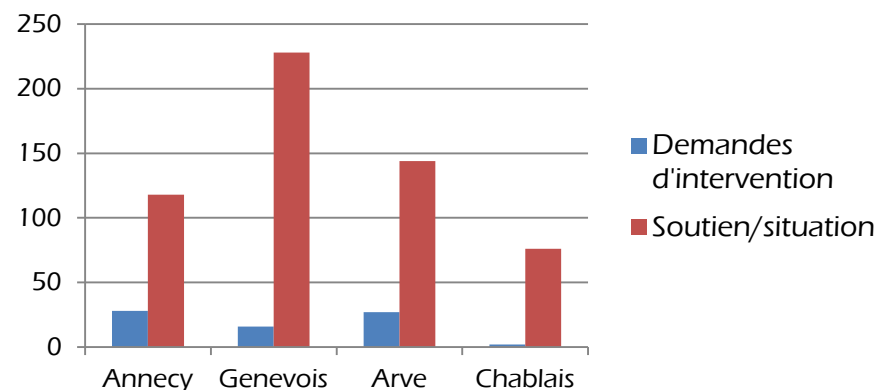


Nous avons reçu 960 appels des partenaires

Nature des demandes émanant des partenaires



Répartition géographique des demandes



L'association obtient le statut de référent départemental « violences conjugales »

Compte tenu de notre pratique auprès des femmes victimes de violence depuis 16 ans, de notre souci de proposer à toutes un soutien de même qualité et de notre connaissance des partenaires sur l'ensemble du département, nous avons décidé de postuler au poste de référent départemental « violences conjugales » conformément à la Circulaire N° 159 du 14 mai 2008 relative à la mise en place de "référénts" pour les femmes victimes de violence au sein du couple.

Le cahier des charges établi par les pouvoirs publics établit que le référent est amené à remplir des fonctions de diagnostic, d'orientation, de suivi et d'évaluation, selon les étapes suivantes :

- réaliser, avec la femme victime, une évaluation exhaustive de sa situation et de ses besoins, sachant que ceux-ci peuvent évoluer. Ce diagnostic initial fondé sur les souhaits de la personne devra notamment prendre en compte ses besoins en matière de soutien et d'accompagnement psychologique, social et professionnel. Il doit permettre à la femme victime de formuler et d'exprimer les questions qu'elle se pose et ses attentes. La qualité de l'écoute, dans une démarche qui contribue à renforcer l'autonomie de la femme, sera privilégiée. Ce rapport doit être fondé sur la confidentialité, l'établissement d'une relation de confiance, la qualité de l'accueil et de l'écoute, ainsi que l'éthique professionnelle ;
- sur la base de ce diagnostic, définir, avec la femme victime, les démarches à effectuer et les dispositifs à solliciter.

Notre implication au sein du SIAO

La mise en place des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) a apporté de nouveaux fonctionnements dans le traitement et l'observation des demandes d'hébergement des publics, dont certains nécessitent des procédures particulières et adaptées à leur parcours. C'est le cas des femmes victimes de violences, en particulier conjugales. Celles-ci sont très souvent amenées à quitter le domicile, volontairement ou faute de mesure efficace d'éviction de l'auteur des violences. Leur départ s'effectue souvent dans l'urgence et dans un contexte de danger avéré. Leur situation requiert une mise en sécurité immédiate dans un lieu adapté et une prise en charge spécifique.

Conformément à la circulaire interministérielle du 12 avril 2013 relative aux relations entre les SIAO et les associations spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violences, en particulier conjugales, l'association Espace Femmes est mobilisée en tant qu'acteur assurant une « mission spécifique » pour assurer à ce public, le repérage, l'orientation et l'accompagnement nécessaires à leur situation.

Aussi, à l'issue d'un travail conjoint courant 2014 entre les antennes SIAO du département, l'association Espace Femmes et la DDCS, une procédure particulière est créée :

L'Association propose à chaque femme qui est en recherche d'hébergement un entretien d'évaluation pour proposer une réponse adaptée à chacune. En effet, nous avons pu analyser au fil de l'expérimentation de notre permanence d'urgence que les réponses à une demande d'hébergement pouvaient prendre différentes formes. Après un entretien d'évaluation de la demande et du danger, en fonction des besoins repérés pour la victime, il peut s'agir :

- D'orienter la femme victime sur une permanence d'accueil et d'écoute pour un accompagnement en lien avec les violences et une éventuelle préparation au départ
- Rechercher avec la femme un hébergement d'urgence pour une mise en sécurité en cas de danger immédiat
- D'accueillir la femme en accès direct dans l'un des hébergements gérés par l'association ou s'il est utile, de formuler une demande d'hébergement dans une autre structure. Dans ce dernier cas, l'association Espace Femmes saisira directement la demande d'hébergement et la transmettra à l'antenne SIAO.

L'Association apporte son expertise en matière de violences conjugales à l'ensemble des partenaires en participant à chaque commission des antennes SIAO, afin d'évaluer le nombre et la situation des femmes victimes de violences dont les demandes d'hébergement arriveraient directement à la commission de l'antenne SIAO en vue d'une orientation adaptée.

Cette participation aux commissions vise également à partager l'analyse des violences conjugales à l'ensemble des membres de la commission dans l'objectif d'un meilleur repérage des situations.

Une convention devrait prochainement être signée entre l'Association, les antennes SIAO du département et la DDCS.

La formation des professionnel-le-s

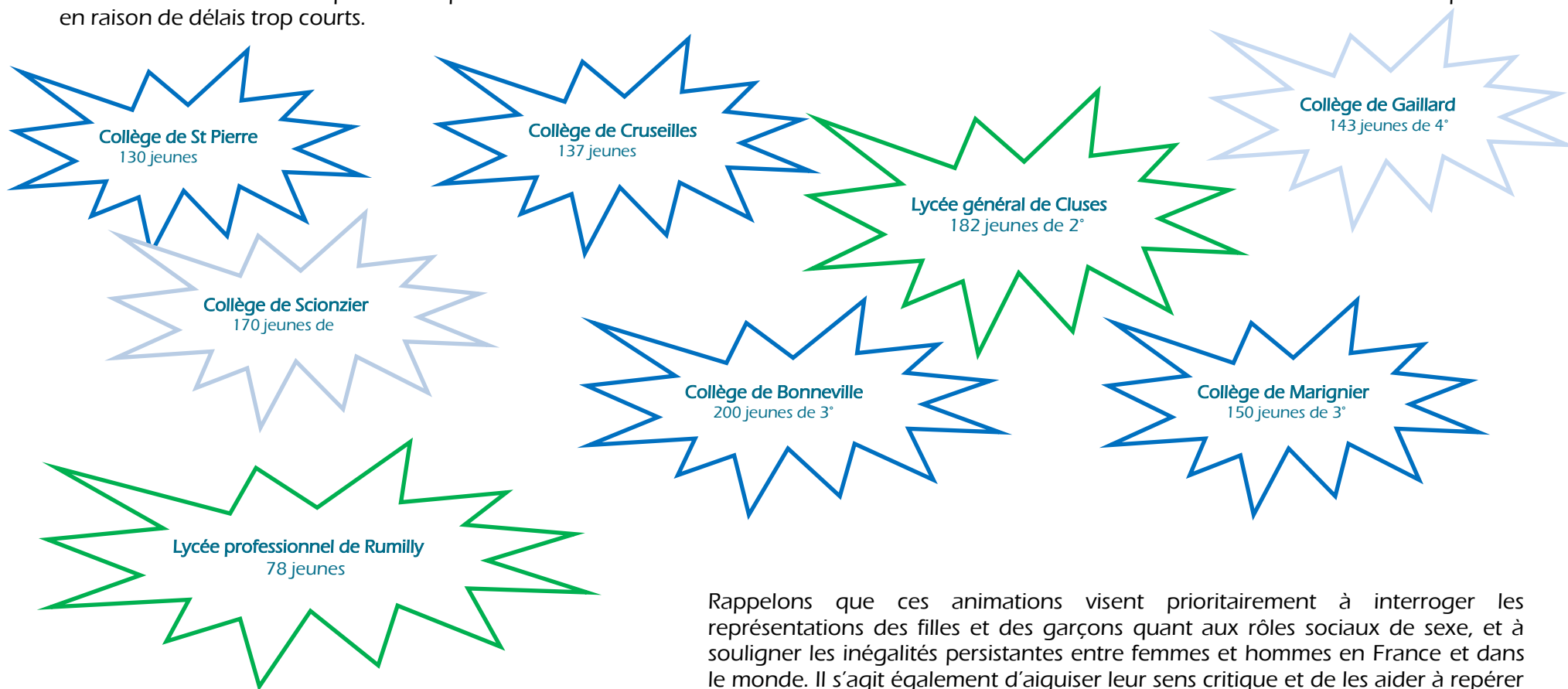
Date	Durée	Nbre de participant-es	Public concerné	Les apports
7 /10 /2014 18 /11/2014 02/12/2014	7 h / journée	47	Agents forces de l'ordre Du Département	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des violences conjugales • Articulation procédures judiciaires et accompagnement psychosocial
5 /11/2014 6/11/2014	2 jours	13	Agents CCAS Cluses Police municipale	<ul style="list-style-type: none"> • Le contexte socio-historique des violences conjugales • La mise en place de l'emprise et le cycle de la violence au sein du couple : effets sur la victime • Les mécanismes de protection psychologiques des victimes • Violences conjugales et procédures juridiques • Le travail en réseau : les missions de chacun et les articulations entre les services
18/03/2014 11/04/2014	2 jours	14	Travailleurs sociaux Centre hospitalier Annecy-Genevois	<ul style="list-style-type: none"> • Spécificités de l'accueil des victimes en milieu hospitalier • La nécessaire articulation de l'intervention sociale et de la prise en charge médicale, le rôle des professionnels de santé • Techniques d'entretiens de dépistage • L'intervention en urgence : définir les priorités • Modalités de sorties d'une hospitalisation
30/01/2014	7 h	24	Agents de l'Etat, des collectivités territoriales et du Conseil départemental	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des violences conjugales • Le travail en réseau : les missions de chacun et les articulations entre les services

La prévention des comportements et des violences sexistes

Actions auprès des jeunes

Nous avons rencontré **1 190 jeunes** au cours de l'année, répartis en 49 classes.

La disponibilité de l'équipe salariée et l'engagement bénévole de deux adhérents ont permis de répondre favorablement à davantage de demandes d'interventions que l'année précédente. Nous avons toutefois été contraint-e-s à nouveau de refuser 5 sollicitations faute de temps ou en raison de délais trop courts.



Rappelons que ces animations visent prioritairement à interroger les représentations des filles et des garçons quant aux rôles sociaux de sexe, et à souligner les inégalités persistantes entre femmes et hommes en France et dans le monde. Il s'agit également d'aiguiser leur sens critique et de les aider à repérer les comportements et violences sexistes.

Les retours des jeunes, comme ceux des enseignant-e-s avec lesquels nous avons collaboré, sont très positifs.

Le taux de satisfaction exprimé par les élèves est toujours élevé (en moyenne 55% se disent « très intéressés », 45% « intéressés »). Il est toutefois à mettre en lien avec la participation de chacun des groupes. En effet, nous constatons que, plus les débats ont été animés et argumentés, plus les jeunes expriment un intérêt à aborder de tels sujets. Ils/elles apprécient en effet surtout de débattre **entre eux** de ces thèmes qui les concernent.

Il ressort par ailleurs de notre nouvelle fiche d'évaluation plus qualitative que ces temps d'échanges permettent à près de 40% d'élèves d'interroger leurs "évidences" sur les rôles filles/garçons. Cela nous semble encourageant.

Nous avons poursuivi le travail de partenariat engagé avec les collègues de la moyenne vallée de l'Arve et avons pu cette année intervenir également au lycée public d'enseignement général Charles Poncet à Cluses dans le cadre d'une action spécifique liée à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre).

Pour intervenir le plus souvent auprès de classes de 3°, nous avons alors constaté que les jeunes de 2° affirment des positions plus marquées, que ce soit dans le sens d'un attachement aux stéréotypes ou bien dans celui d'une revendication de l'égalité entre filles et garçons. Les positions s'avèrent déjà assez tranchées.

Nous avons par ailleurs trouvé très intéressant d'intervenir auprès de jeunes qui avaient, pour certain-e-s, déjà bénéficié de nos interventions dans les collèges du secteur. Les réflexions engagées l'année précédente ont pu être développées et approfondies. Cela nous conforte dans l'idée qu'une série d'interventions sur ces thèmes auprès des mêmes jeunes seraient bien plus efficaces qu'un « saupoudrage » auprès d'un plus grand nombre.

Sur le fond, le thème de la jalousie suscite toujours de vives réactions et il apparaît souvent qu'elle est le prétexte à des comportements relevant du contrôle (surveillance du portable, isolement par rapport aux amis...) de la part des garçons comme des filles, voire à de la violence (surtout des garçons sur les filles, ou des filles sur d'autres filles). L'idée est admise que « lorsqu'on s'aime, on se dit tout ». Il n'est pas rare que les élèves avancent que « si l'on a rien à cacher, pourquoi alors refuser que l'autre vérifie les messages que l'on a reçu ? ». Certain-e-s défendent tout de même que chacun a droit à sa part d'intimité et que la confiance doit s'installer sans que l'un ou l'autre ait à surveiller son/sa partenaire.

La question relative à la participation financière lors des sorties en couple révèle également de grandes résistances, principalement des filles. Il semble évident à certaines que « c'est aux garçons de payer », sans nécessairement avancer d'autres arguments que celui de la galanterie. Il leur apparaît en réalité évident qu'il revient aux garçons de les inviter, et de ce fait de payer l'addition. La question financière n'est donc qu'une conséquence du rôle à tenir dans le jeu de la séduction. Des alternatives semblent difficiles à envisager.

Cela rejoint également leur idée que les filles ne peuvent « draguer ». Si elles sont autorisées à discuter avec un garçon qui leur plaît, « il ne se fait pas » qu'elles expriment ou montrent leur attirance de façon trop affirmée. A contrario, un garçon qui ne se montrerait pas un peu entreprenant serait « soupçonné » d'homosexualité.

Ces représentations, fortement portées par certaines jeunes femmes, révèlent à quel point la pression sur les rôles à tenir pour les unes et les autres dans les relations amoureuses est encore très forte. Elles mettent notamment en lumière la persistance d'un apprentissage de la passivité pour les filles, contraintes d'*attendre* le prince charmant, d'*attendre* qu'un garçon vienne les aborder, d'*attendre* qu'un garçon les invite à sortir... à moins de développer des stratégies leur permettant d'échapper à la fois aux injonctions sexuées et à la stigmatisation du groupe de pairs (risque de mauvaise réputation).

Ce que les jeunes ont retenu d'utile pour l'avenir

(Liste non exhaustive et sans ordre d'importance):

- Le respect, l'égalité femmes/hommes
- Que les inégalités femmes/hommes sont plus importantes que ce qu'ils pensaient
- Qu'il y a encore beaucoup de clichés, de stéréotypes et qu'ils nous sont transmis dès l'enfance
- Qu'il faut défendre ses droits en tant que femme, que « les femmes ne sont pas des objets »
- Que les hommes ont également à changer
- Qu'il faut faire « de son mieux pour être égaux » malgré les stéréotypes
- Qu'il y a encore de très nombreuses femmes victimes de violences chaque année
- Que tout le monde n'a pas le même point de vue
- Que les insultes sont punies par la loi
- Que l'on peut vivre librement et « choisir sa vie »
- Qu'« il ne faut pas juger les gens sans les connaître »
- Qu'il faut réfléchir au comportement à adopter quand on est en couple, qu'il faut se parler,

Sensibilisation des partenaires

Intervention le **11 octobre 2014** à l'Atelier de Cluses lors d'une **table ronde sur le thème « la prévention, un concept d'action en débat »**, organisée par la communauté de communes Cluses, Arve et Montagnes et la prévention Mont Blanc, dans le cadre du CUCS.

Il s'agissait de mettre en perspective le concept de prévention, en confrontant les expériences et les pratiques de trois associations impliquées dans 3 domaines distincts: l'association Espace Femmes, l'APRETO et la Sécurité routière.

Une centaine de professionnel-le-s et élu-e-s ont assisté à cette matinée de réflexion et d'échanges.

Intervention le **16 octobre 2014** au complexe MLK à Annemasse dans le cadre d'une formation au repérage des stéréotypes sexués dans les albums jeunesse des bénévoles de l'association « Lire et faire lire ». **Présentation du programme « les p'tits égaux »** et de notre démarche de prévention auprès des enfants et des jeunes.

Plus de visibilité des violences Pour une meilleure prise en compte



L'année 2014 a été pour notre association un tournant décisif dans notre façon de fonctionner. Nous avons décidé d'axer notre travail sur la visibilité des violences faites aux femmes et notamment en développant des outils de communication.

L'association investit les réseaux sociaux

Nous avons créé une [page](#) Facebook en novembre 2014. Notre volonté étant d'offrir un espace de partage, de réflexion avec les femmes mais aussi de rendre plus accessible notre travail, que ce soit sur nos actions militantes, la promotion de l'égalité femmes/hommes ou d'interpeller les personnes sur la question des violences conjugales (les tenir informer des lois, de l'actualité, des témoignages).



Une Flashmob pour la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes



Répétition du flash mob avant la mise en ligne sur Facebook



LES IMAGES DU JOUR

DARWINÉ LIBÉRÉ 23.11.2014



ANNECY Flashmob pour l'élimination des violences faites aux femmes

« Chaque année, 201 000 femmes âgées de 18 à 59 ans sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire intime. Il s'agit d'une estimation minimale. » C'est pour dénoncer ces violences et se mobiliser pour son élimination que les associations, "Espace Geneviève D" et "Osons le féminisme 74" ont organisé, hier, square de l'Évêché à Annecy, une flashmob. « Nous avons choisi d'agir dans un espace public pour que les femmes osent parler. Trop souvent, elles pensent que ces violences ressortent de la sphère intime. Il ne faut surtout pas qu'elles se laissent avoir avec ça » exhorte les associations. De même, « Il nous faut lutter contre toutes les représentations sur les femmes. Le port d'une jupe courte n'est pas une auto-risération au viol ! ». Photo Le DU/Agreste BABILEE
> Vidéo sur www.ledauphine.com

Toujours dans ce souci de rendre visible ces violences, nous avons décidé cette année de faire une flashmob sur Annecy pour sensibiliser sur les violences faites aux femmes lors de la journée mondiale du 25 novembre pour « **l'élimination de la violence à l'égard des femmes** », en partenariat avec « osez le féminisme 74 ».

La lutte étant loin d'être acquise, pour le seul département de la Haute-Savoie, ce sont près de 500 femmes qui poussent chaque année les portes de l'association ; nous avons fait le choix de **cette action** dans l'espace public afin de libérer cette parole et sortir les violences de la sphère intime.

Création et distribution de flyers lors de la Flashmob

Violences faites aux femmes Au sein du couple

Chaque année, en France, **201 000 femmes** âgées de 18 à 59 ans sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire intime (mari, concubin, pacsé, petit-ami...). Il s'agit d'une estimation minimale.

Soit 550 femmes par jour

- Parmi ces femmes victimes, 16 %, soit 31 000, déclarent avoir déposé une plainte en gendarmerie ou en commissariat de police suite à ces violences.
- 1 femme meurt sous les coups tous les 2,5 jours

Viols, tentatives de viols et autres agressions sexuelles

Chaque année, **83 000 femmes** âgées de 18 à 59 ans sont victimes de viols ou de tentatives de viol. Dans environ 30 % des cas, c'est le conjoint qui est l'auteur des faits.

Soit 227 femmes par jour

Source : « Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple. Année 2013 ». Ministère de l'Intérieur, délégation aux victimes. Enquête « Cadre de vie et sécurité » (ONDRP-Insee). Ces chiffres sont des moyennes obtenues à partir des résultats des enquêtes 2010, 2011 et 2012.

CE QUE DIT LA LOI

Les violences sexuelles portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne notamment à son intégrité physique et psychologique. Elles sont l'expression de la volonté de pouvoir de l'auteur qui veut assujettir la victime. Le responsable de l'agression sexuelle est l'auteur quelles que soient les circonstances de la violence sexuelle.

Les conséquences pour les victimes quelle que soit la forme de la violence sexuelle sont importantes, nombreuses et durables, notamment anxiété, trouble du sommeil et/ou de l'alimentation, peurs intenses, la culpabilité, dépression, isolement, conduites à risque ou agressives... Ces manifestations sont propres à chaque victime et sont variables dans le temps. La victime doit être aidée et accompagnée.

Tout acte sexuel (attouchements, caresses, pénétration...) commis avec violence, contrainte, menace ou surprise est **INTERDIT** par la loi et **SANCTIONNÉ** pénalement.

La **contrainte** suppose l'existence de pressions physiques ou morales. Par exemple, elle peut résulter de l'autorité qu'exerce l'auteur sur la victime. La **menace** peut être le fait pour l'auteur d'annoncer des représailles en cas de refus de la victime. Il y a recours à la **surprise** lorsque par exemple la victime était inconsciente ou en état d'alcoolémie.

**Réagissons !
Nous sommes toutes et tous concernés
Le silence ne profite qu'aux agresseurs**

25 novembre Journée Internationale pour l'Élimination de la Violence À l'encontre des Femmes.

L'Assemblée générale des Nations Unies, préoccupée par la violence à l'égard des femmes comme obstacle majeur à l'égalité, au développement et à la paix, a proclamé le **25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**.

Article 1er de la déclaration de l'**ONU** du 20 décembre 1993

« La violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Cette date du 25 novembre a été choisie en hommage aux trois sœurs Mirabal : Patricia, Minerva et Maria Thérèse, militantes de la République dominicaine qui furent brutalement assassinées sur les ordres du dictateur et chef de l'Etat - Rafael Trujillo, le 25 novembre 1960.

Quelques décennies plus tard, les sévices et tortures infligés par des hommes à des millions de femmes, sont bien réels et les colonnes des journaux de la terre ne suffiraient pas si l'on voulait recenser la totalité de ces actes. En France, une femme sur dix déclare avoir subi des violences conjugales.

Plusieurs organisations humanitaires ont uni leur force pour que cet événement constitue l'occasion d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les violences perpétrées quotidiennement à l'encontre des femmes.

**Face aux violences,
Libérons la parole.**

**La mobilisation de chacune et chacun est donc
essentielle : victimes ou témoins,**

Appelez le 3919.



En lien avec les associations « Soroptimist » du Département, nous avons co-animé un débat à la suite de la projection du film Philoména, à Annemasse et Chamonix

SOLIDARITÉ | Le Soroptimist a participé au débat sur les violences faites aux femmes
La projection de Philomena a ému les spectateurs

Dans le cadre de la semaine contre les violences faites aux femmes le Soroptimist a projeté le film Philomena dans toute la France. Ce film, inspiré de faits réels, relate l'histoire de Philomena Lee qui s'est vue retirer son enfant alors, tout petit, par les sœurs d'un couvent en Irlande et qu'elle tente de retrouver des années plus tard. Avec cette diffusion au Ciné Actuel à Annemasse, le Soroptimist a souhaité sensibiliser le public sur les violences subies par les femmes y compris psychologiques. Les bénéfices récoltés sont destinés à l'association "Espace femmes Geneviève D" pour payer des frais de garde d'enfants, de l'insertion professionnelle et du soutien thérapeutique spécifique.



Les Soroptimist se sont mobilisées et la projection de Philomena a permis de nourrir le débat. Photo Le DLV G

Après la projection, la présidente du Club Soroptimist Annemasse Porte de France, Nadia Peruccio, très émue par le film, a présenté le Club, puis la directrice d' "Espace femmes Geneviève D", Anne Van Deneshof les actions de l'association. Deux interve-

nantes se sont confiées : Patricia, coach sportif et bien-être et Isabelle, sophrologue. Lors du débat animé par Delphine Drache, de nombreuses questions ont été posées telles que « Quels sentiments éprouvent les femmes victimes de violences ? », « À qui,

peuvent-elles s'adresser pour en parler ? », « Qui contacter si une personne de notre entourage est dans cette situation ? ». Il faut qu'elles en parlent à une personne de confiance, un tiers, ou appeler le numéro national 3919.

Barbara GUINAMAND



Le Dauphiné 30/11/2014

LDL74CGE117

Création d'un nouveau site internet

Enfin, suite à nos réflexions en collectif que se soit au sein de l'association ou lors de nos rencontres avec les femmes, nous avons décidé de **créer un site web** en pensant à toutes les femmes du département pour qui c'est encore trop difficile de venir nous voir sur les permanences (sentiment de honte, de culpabilité) ou pour celles qui s'interrogent sur ce qu'elles vivent dans leur couple. N'ayant aucune connaissance sur la création d'un site web, une salariée et une bénévole de l'association sont allées se former sur « création d'un site web ». A la suite de cela, un groupe de 3 salarié-e-s s'est mobilisé pour constituer un « groupe communication ». Le site web est opérationnel depuis mai 2015. Nous l'alimentons régulièrement, vous pourrez ainsi retrouver toutes les informations concernant notre association. **J'invite chaque personne, femme victime de violences, proches ou partenaires, à se rendre sur notre site web : espace-femmes.org**

VIOLENCES CONJUGALES ?

ACCUEIL LES VIOLENCES CONJUGALES - TÉMOIGNAGES L'ASSOCIATION - DOC - EGALITÉ FILLE/GARÇON -

Accueil

Nous recevons plus de 500 femmes par an en Haute-Savoie

Vous n'êtes pas seule.

DITES STOP AUX VIOLENCES CONJUGALES

Les violences sont inacceptables

- Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violences
- Permanences d'accueil gratuites et confidentielles sans rendez-vous → voir

A VENIR

JUIN 30 mar	9 h 00 min Permanence d'accueil Annecy @ Point Info Famille
JUIL 1 mer	9 h 00 min Permanence d'accueil La Roche/F
JUIL 2 jeu	9 h 00 min Permanence d'accueil Gaillard @ Maison volet marron
	9 h 00 min Permanence d'accueil Thonon @ Antenne de Justice

1^{ère} constitution de Partie Civile de l'association

«Toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, dont l'objet statutaire comporte la lutte contre les violences sexuelles, contre le harcèlement sexuel ou contre les violences exercées sur un membre de la famille, peut exercer les droits reconnus à la partie civile, en ce qui concerne les atteintes volontaires à la vie et à l'intégrité de la personne, les agressions et autres atteintes sexuelles, l'enlèvement et la séquestration et la violation de domicile réprimés par les *articles 221-1 à 221-4, 222-1 à 222-18, 222-23 à 222-33, 224-1 à 224-5, 226-4 et 432-8* du code pénal, lorsque la victime de ces infractions était majeure à la date des faits.

L'association Espace Femmes *milite contre toutes les formes de violences faites aux femmes quel que soit leur âge (violences verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, sexistes, économiques)*

A ce titre, les infractions commises par les auteurs de violence conjugale constituent une atteinte manifeste à l'objet social de l'association. Nous pouvons donc légitimement nous constituer partie civile et demander des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Nous n'espérons pas par ce biais récupérer une manne financière importante, même si il serait assez logique que les agresseurs participent financièrement au traitement des conséquences de leurs actes sur leurs épouses et enfants.

Cette démarche vise en premier lieu à soutenir les victimes lors des audiences, à leur signifier qu'elles ne sont pas seules à être confrontées à ces agissements. La plaidoirie permet de resituer ces violences dans leur contexte sociétal, de rendre visible l'étendue du phénomène, d'en expliquer le processus et de démonter ce que nous appelons le système agresseur.

Enfin il s'agit également de rendre plus visible l'étendue du travail de l'association auprès des victimes et des partenaires.

Le procès de Monsieur SOUFI : audience du 27 mars 2015

Le Parquet a fait convoquer M. SOUFI devant le tribunal correctionnel en lui reprochant l'infraction de violences par une personne étant ou ayant été conjoint, concubin ou partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité commis le 20 février 2013 à Gaillard, faits prévus par art 222-13, art 222-44, art 222-45, art 222-47 du code pénal.

Monsieur SOUFI ne se présentera pas au tribunal, et pour cause, il a enlevé ses deux filles qu'il a emmenées à l'étranger sans ne plus donner aucune nouvelle à leur mère. A ce propos, malgré nos avertissements, la garde des enfants lui avait été octroyée quelques mois plus tôt.

Dans la mise en place des violences conjugales, l'auteur va s'appuyer sur différents ressorts dont certains directement issus de notre histoire collective universelle ; la place inférieure allouée aux femmes dans toutes les sphères de la société ainsi que dans le droit, la notion obsolète de chef de famille, l'obligation encore réelle du devoir conjugal. Ces divers éléments vont être utilisés comme autant de justifications auprès des victimes.

C'est d'autant plus facile avec une victime que l'on va chercher dans un pays où les valeurs patriarcales sont encore plus prégnantes que chez nous et dans lequel la précarité est la règle. Cela M. SOUFI comme d'autres, de plus en plus nombreux, l'a bien compris.

Faire cesser les violences conjugales, c'est comprendre que les faits de violences s'inscrivent dans une organisation visant la paralysie psychique, sociale et physique de l'autre ou des autres, s'agissant des enfants exposés.

Pour cela, 4 règles, et M. Soufi en est un exemple parfait,

- Règle n°1 : Isoler l'autre, couper les moyens de communication
- Règle n°2 : Faire régner la confusion dans l'esprit de la victime, par des injonctions paradoxales pour qu'elle apparaisse comme incohérente à l'extérieur
- Règle n°3 : Terroriser le petit monde chez soi
- Règle n°4 : Inverser la culpabilité et se présenter soi-même comme victime tant aux yeux de la victime que de l'extérieur.

Dans la situation qui nous occupe mais également dans bon nombre d'autres, ces mécanismes arrivent même à être opérants avec les institutions confrontées à ce type de violence. Comme les victimes, nous pouvons avoir du mal à penser de tels agissements pour ce qu'ils sont, une volonté d'appropriation.

Ainsi pendant que nous cherchons à mettre du sens sur ce qui est en train de se passer, à raisonner (trouver des raisons), l'alcool, la crise économique, une éventuelle conjugopathie, l'agresseur, lui, poursuit inexorablement son entreprise de destruction.

Dans la situation d'aujourd'hui, nous avons un auteur qui a fait régner la peur dans bon nombre de services, entre autres, l'école, le pôle médico-social (contraignant celui-ci à délocaliser l'accompagnement de Mme dans un autre pôle à 15 km de son domicile), un auteur qui dit à tous : « la Loi c'est moi », refusant de se plier aux décisions de justice, enfin un auteur qui exporte sa technique d'inversion de culpabilité à l'extérieur en inondant le parquet de dépôts de plainte à l'encontre de différents services.

Monsieur SOUFI serait-il parvenu à créer la confusion chez les différents intervenants, a-t-il réussi à instaurer la peur ou tout du moins de l'insécurité dans les institutions concernées ?

Mr SOUFI agit comme tous les auteurs de violence, en propriétaire de biens.

Propriétaire de son épouse, dont il se débarrasse quand elle ne lui est plus utile ou ne rend plus les services attendus ; mais aussi propriétaire de ses enfants. Car ne nous méprenons pas, il ne s'agit pas d'un père souhaitant légitimement prendre soin de ses enfants mais, tout comme pour les agresseurs montés sur des grues, il y a peu de temps en arrière, d'une instrumentalisation de la justice aux fins de conserver « ce qu'il estime être son bien » et d'atteindre la victime une fois de plus dans son humanité la plus profonde.

Cela fait 2 fois que l'association a à faire à Monsieur SOUFI. Nous dénombrons 6 victimes, les 2 dernières épouses et leurs 4 enfants
La première fois en 2002, les violences de M. SOUFI ayant conduit son épouse de l'époque à solliciter auprès de nous une mise en sécurité.
L'association l'a hébergée durant 3 mois et demi. Devant son refus de se soumettre, Monsieur SOUFI l'a répudiée. Madame a regagné la Syrie, peu de temps après.

Nous avons fait la connaissance de la seconde épouse, le 26 septembre 2011.

Madame nous a fait le même récit que la précédente épouse. Elle montrait les mêmes signes de terreur et de désespoir.

Dans les deux cas, nous avons eu à gérer les conséquences des comportements violents et abusifs de Monsieur SOUFI. Dans le cas présent, les 2 filles issues du couple, sont également des victimes directes de leur père.

A l'issue de l'audience, durant laquelle Madame s'est exprimée avec beaucoup de courage, Monsieur a été condamné à 6 mois de prison avec sursis pour 5 ans de calvaire. Le préjudice pour Madame a été évalué à : 1500 €

L'association a également été déclarée recevable dans ses demandes pour un montant de 500 €

Ces sommes, Monsieur ne les paiera jamais. Est-cela le plus grave ?

Epilogue

A la date d'aujourd'hui, malgré les dépôts de plainte de Madame pour enlèvement d'enfants, les informations données aux services de police, aucun mandat d'amené n'a été délivré. Madame est sans nouvelles de ses enfants depuis bientôt 2 ans....Elle les voit de temps à autre sur Facebook.

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT 2015 - 2018

Orientation	Objectifs opérationnels	Actions
<p style="text-align: center;">1^{ère} Orientation</p> <p>Resituer les violences conjugales comme appartenant à la sphère publique</p> <p>Développer l'engagement solidaire des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer une dimension collective dans l'accompagnement ➤ Susciter la coopération entre les femmes ➤ Impliquer les femmes dans les actions associatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un premier accueil en collectif - Accompagnement des femmes entre elles vers les services - Actions associatives et/ou militantes
<p style="text-align: center;">2^{ème} orientation</p> <p>Renforcer la vie associative. (CA, bureau, dans les actions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer et dynamiser le réseau des adhérents. ➤ Renforcer l'équipe des bénévoles (ponctuels, réguliers). 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les adhérents aux violences et à l'égalité Femme-Homme - Informer les adhérents des événements et proposer de les faire participer. - Créer un panel d'offres de Bénévolat
<p style="text-align: center;">3^{ème} orientation</p> <p>Promouvoir les relations égalitaires Et la prévention des comportements sexistes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agir sur les transformations des mentalités auprès des filles et des garçons dès 12 ans, du département ➤ Dédier un ETP à cette orientation à terme 	<ul style="list-style-type: none"> - Interventions dans les collèges et lycées du département, en privilégiant les actions dans la durée - Intervenir auprès des intervenants jeunesse - Former des bénévoles supplémentaires et /ou monter des actions avec des partenaires ayant la même philosophie
<p style="text-align: center;">4^{ème} orientation</p> <p>Renforcer la visibilité des violences faites aux femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation des partenaires associatifs et institutionnels ➤ Sensibiliser le système judiciaire aux violences faites aux femmes dans le cadre du couple 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un catalogue de formation - Constitution de partie civile - création d'une veille des traitements judiciaires dysfonctionnant en ciblant un thème
<p style="text-align: center;">5^{ème} orientation</p> <p>Faciliter l'accès des femmes aux services de droit commun</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer le réseau des acteurs pour orienter les femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - SIAO - Connaître et se faire connaître des acteurs du logement - Réalisation d'une plaquette d'informations pour les partenaires - Création/participation aux groupes de travail

Avec le soutien de

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
La Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
La Cour d'Appel de Chambéry
Le Conseil Général de Haute-Savoie
La Caisse d'Allocations Familiales
Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité
Le Fond de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Les Soroptimists

Et de tout-e-s nos adhérent-e-s.

Des communes de (par ordre alphabétique) :

Annecy
Annecy-le-Vieux
Annemasse Agglo
Arthaz
Bonneville
Cluses
Douvaine
Gaillard
La Roche sur Foron
Marignier
Marnaz
Monnetier-Mornex
Peillonex
Petit Bornand
Publier
Reignier
Rumilly
Saint Jorioz
Saint Julien en genevois
Saint Pierre en Faucigny
Saint Jorioz
Saint Sixt
Scientrier
Scionzier
Sevrier
Seynod
Sillingy
Thônes
Thonon les Bains
Thyez

